

République Algérienne Démocratique et Populaire
Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche
Scientifique
Université Mouloud Mammeri de Tizi-Ouzou
Faculté des Sciences Biologiques et Sciences Agronomique
Département des Sciences Agronomiques



Mémoire de fin d'études

En vue de l'obtention du Diplôme de Master en Sciences Agronomiques
Option : Production et Nutrition Animale

Thème :

**Impact des dispositifs d'aide de l'Etat (CNAC,
ANSEJ) sur le développement des élevages
bovins laitiers en zones de montagnes.**

Réalisé par : M^{elle} KEJAT Massicilia.
M^{elle} HADDAD Tamazouzt.
M^{elle} DJENNADI Nadjet.

Dirigé par : Mr MOUHOUS. A

Devant le jury :

Mr Kadi S.A :	Président	PROFESSEUR	UMMTO
Mr Mouhous A:	Promoteur	MCA	UMMTO
Melle Dorbane Z :	Examinatrice	MCB	UMMTO
Mme Zirmi N :	Examinatrice	DOCTEUR	UMMTO

Promotion : 2021-2022.

Remerciements

Avant tout, nous remercions le dieu de nous avoir accordé le courage, la volonté et la patience afin d'accomplir ce travail.

Nous remercions vivement Mr MOUHOUS Azeddine, qui nous a encadré et dirigé ce travail.

Ses remarques successives, sa disponibilité et ses conseils et recommandations continuelles nous ont permis d'apprendre énormément et d'améliorer les différentes versions de ce document.

Nos vifs remerciements à Mr KADI S.A., pour avoir accepté de présider le jury.

À Melle Dorbane Z. et Mme Zirmi N., d'avoir bien voulu accepter d'examiner notre Travail.

Au personnel de la DSA et de la CNAC de Tizi Ouzou.
Sans oublier tous les éleveurs qui ont accepté de contribuer à cette étude et d'être notre guide durant nos enquêtes.

MERCI

Dédicaces

Les études sont avant tout,

Notre unique et seul atout,

Souhaitant que le fruit de nos efforts fournis jour et nuit nous mène vers le
bonheur fleuri.

Je dédie ce mémoire à certaines personnes que je remercie du fond du cœur pour
leurs contributions et aides pour la réalisation de ce travail.

À mes chers parents,

Pour leurs soutiens inconditionnels et Leurs sacrifices symboliques.

À ma très chère et unique sœur Thanina,

Qui est toujours là pour moi.

À mes frères Koceila et Yanis,

À qui je souhaite un avenir plein de réussite et de sérénité.

À toute ma famille,

Pour leur confiance et leur soutien.

À mes partenaires de travail Nadjat et Tamazouzt,

Qui se sont donné à fond pour la réalisation de ce travail.

À mes ami-e-s.

MERCI

MASSICILIA.

Dédicaces

Après avoir rendu grâce à ALLAH le tout Puissant et le Miséricordieux.

Je dédie ce travail :

À celui qui a toujours garni mes chemins avec force et lumière, **mon très cher père**, à la plus belle perle du monde **ma tendre mère**, qu'ils trouvent en moi la source de leur fierté.

À mon cher oncle, merci pour tout ce que tu m'as fait.

À mon cher frère Aomar et à ma chère sœur Sabrina, à qui je souhaite un avenir radieux plein de réussite.

À toute ma famille pour l'amour, le respect et la confiance qu'ils m'ont toujours accordée

À mes chers partenaires de travail Massicilia et Nadjjet, qui ont tout donné pour ce travail.

À mes amis notamment, Wacim, Sara, Imane, pour leur aide et leur soutien, je leur souhaite tout le bonheur.

Merci infiniment.

TAMAZOUZT.

Dédicaces

Je dédie ce travail,

À mes chers parents,

Qui m'ont soutenu et encouragé durant ces années d'études.

Qu'ils trouvent ici le témoignage de ma profonde reconnaissance.

À mes chers frères Zinedine et Fatah,

Je remercie le bon dieu de vous avoir, vous qui êtes les personnes les plus précieuses à mes yeux. Merci pour vos sacrifices et votre soutien, merci de toujours veiller sur moi.

À mes adorables sœurs, Zina, Aida et Malika,

Merci d'être toujours là pour moi.

À ma très chère petite sœur Amina,

Merci pour l'aide, merci pour le soutien tout au long de ce travail.

À mes partenaires de travail Massicilia et Tamazouzt,

Je vous souhaite beaucoup de réussite dans votre vie.

À mes amis et amies.

MERCI

NADJET.

Table des matières

INTRODUCTION	1
PARTIE BIBLIOGRAPHIQUE	
CHAPITRE I : GENERALITES SUR L'ELEVAGE BOVIN LAITIER EN ALGERIE.	
I.1. Historique sur l'élevage bovin laitiers en Algérie	3
I.1.1. Le cheptel bovin	4
I.1.2. Les races bovines en Algérie	4
I.1.2.1. Bovin Laitier Local (BLL)	4
I.1.2.2. Bovin laitier amélioré (BLA)	4
I.1.2.3. Bovin laitier moderne (BLM)	5
I.2. Les systèmes d'élevage	5
I.2.1. Le système intensif	5
I.2.2. Le système semi intensif	5
I.2.3. Le système extensif	6
CHAPITRE II : L'EVOLUTION DU CHEPTEL BOVIN EN ALGERIE.	
II.1. Évolution du capital bovin en Algérie	7
II.2. L'évolution du capital bovin laitier dans la wilaya de Tizi-Ouzou	8
II.3. Les contraintes de l'élevage bovin	8
II.3.1. Les contraintes liées à l'environnement	9
II.3.1.1. L'alimentation	9
II.3.1.2. Le climat	10
II.3.1.3. L'eau	10
II.3.2. Les contraintes liées à L'état sanitaire des animaux	10
II.3.3. Les contraintes liées au matériel animal	10
II.3.4. Les contraintes liées à la qualification des éleveurs	11
CHAPITRE III : LA FILIERE LAIT EN ALGERIE.	
III.1. La production laitière en Algérie	11
III.2. La production laitière dans la wilaya de Tizi-Ouzou	13
CHAPITRE IV : LES DISPOSITIFS D'AIDE DE L'ETAT DANS LE DEVELOPPEMENT DE L'ELEVAGE BOVIN LAITIER EN ALGERIE.	
IV.1. CAS CNAC	15
IV.1.1. Présentation de la CNAC	15
IV.1.2. Les missions de la CNAC	15
IV.1.3. Les conditions d'éligibilité	15
IV.1.4. Procédure relative à l'organisation de l'accompagnement	16
IV.1.5. Les modes de financement de la CNAC	21

IV.2.	Cas ANADE ex ANSEJ	22
IV.2.1.	Présentation de l'ANADE ex ANSEJ :	22
IV.2.2.	Les missions de l'ANADE :	22
IV.2.3.	Les conditions d'éligibilité :	23
IV.2.4.	Procédure relative à l'organisation de l'accompagnement :	23
IV.2.5.	Les modes de financement de l'ANADE ex ANSEJ :	28
IV.3.	CAS ANGEM.....	30
IV.3.1.	Présentation de L'ANGEM :	30
IV.3.2.	Les missions de l'ANGEM :	30
IV.3.3.	Les conditions d'éligibilité :	30
IV.3.4.	Procédure relative à l'organisation de l'accompagnement :	31
IV.3.5.	Les modes de financement de l'ANGEM :	34
IV.4.	Avantages fiscaux accordés par les dispositifs.....	35
CHAPITRE V : LES DISPOSITIFS D'AIDES DE L'ETAT DANS LE DEVELOPPEMENT DE L'ELEVAGE DANS LE MONDE.		
V.1.	France :	37
V.1.1.	Les aides PAC :	37
V.1.2.	Les aides à l'installation :	38
V.2.	Inde :	39
V.2.1.	Le FIDA :	40
V.2.2.	Crédit agricole CIB :	40
V.3.	Australie :	41
PARTIE PRATIQUE		
CHAPITRE VI : MATERIEL ET METHODES.		
VI.1.	Objectif :	41
VI.2.	Description de la région d'étude :	41
VI.2.1.	Aspect administratif :	41
VI.2.2.	Aspect géographique :	41
VI.2.3.	Le climat :	42
VI.2.4.	Ressource hydrique :	42
VI.3.	Démarche méthodologique :	43
VI.3.1.	La démarché utilisée :	43
VI.3.1.1.	Elaboration du questionnaire :	44
VI.3.1.2.	Le choix des exploitations :	44
VI.3.1.3.	Déroulement de l'enquête :	44
VI.3.2.	Régions prospectées et visitées :	45

VI.3.3. Méthode de l'analyse :	45
VI.4. Les obstacles rencontrés :	45
CHAPITRE VII : RESULTATS ET DISCUSSION.	
VII.1. Les projets financés par CNAC de 2004 à 2021 :	46
VII.2. Description générale des exploitations bovine enquêtées :	46
VII.2.1. Données sur l'éleveur :	47
VII.2.1.1. Âge des chefs des exploitations :	47
VII.2.1.2. Niveau d'instruction des éleveurs :	47
VII.2.1.3. Formation agricole :	48
VII.2.2. Situation actuelle de l'élevage (2022) :	48
VII.2.3. Financement :	49
VII.2.3.1. Les Garanties données par l'éleveur :	49
VII.2.4. Identification des exploitations :	49
VII.2.4.1. Bâtiment d'élevage :	49
VII.2.4.2. La main d'œuvre :	51
VII.2.4.3. Superficie des exploitations :	52
VII.2.4.4. Mécanisation :	53
VII.2.5. Production végétale :	54
VII.2.6. Production animale :	54
VII.2.6.1. Effectif bovin :	54
VII.2.6.2. Effectif des vaches laitières :	55
VII.2.6.3. Les différentes races de vaches laitières avant les dispositifs :	56
VII.2.7. Conduite de l'élevage :	57
VII.2.7.1. Alimentation :	57
VII.2.7.2. Mode de reproduction :	59
VII.2.7.2.1. L'âge des génisses à la première saillie et au premier vêlage avant et après les dispositifs :	59
VII.2.7.3. Hygiène et prophylaxie :	59
VII.2.7.3.1. La litière :	59
VII.2.7.3.2. Les maladies :	60
VII.2.8. Production laitière :	61
VII.3. La performance des dispositifs CNAC et ANADE ex ANSEJ :	62
VII.3.1. Le dépôt de dossier :	62
VII.3.2. La rentabilité des financements des dispositifs :	63
VII.3.3. Le suivi des projets par les dispositifs :	63
CONCLUSION	64

REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES 66

ANNEXES

Listes des abréviations.

BLA : Bovin laitier amélioré.

BLL : Bovin laitier local.

BLM : Bovin laitier de race importée.

MADR : Ministère de l'agriculture et de développement rural.

DSA : Direction des services agricoles.

CNAC : La Caisse nationale d'assurance chômage.

ANGEM : Agence national de gestion du micro crédit.

ANSEJ : Agence nationale de soutien à l'emploi de jeune.

ANADE : Agence nationale d'appui et de développement de l'entrepreneuriat.

ANEM : Agence nationale de l'emploi.

CNAS : Caisse nationale des assurances sociales.

CASNOS : Caisse nationale de sécurité sociale des non-salariés.

FNDIA : Fond nationale de développement de l'investissement agricole.

FAO: Food and agriculture organization.

MASA : Ministère de l'agriculture et de la souveraineté alimentaire.

MIAASA : ministère indien de l'agriculture et de l'aide sociale des agriculteurs.

MARA : ministère de l'agriculture et des ressources aquatiques.

ONIL : Office national interprofessionnel de lait.

CSVF : Comité de sélection, de validation et de financement des projets.

F.C.M.G : Fonds de caution mutuelle

DOAR : Décision d'octroi d'avantages fiscaux au titre de la réalisation

RDV : Rendez-vous.

PNR : Prêt non rémunéré.

IFU: Impôt forfaitaire unique

WBG: World bank group.

PAC : Politique agricole commune.

PAPAM : Programme d'amélioration de la productivité agricole au mali.

MAEC : Mesures agroenvironnementales et climatiques.

ICHN : Indemnité compensatoire de handicaps naturels.

DJA : Dotation jeune agriculteur.

DPB : Droit au paiement de base.

ARSI : Aide régionale spécifique à l'installation.

MSA : Mutualité sociale agricole.

PRCTA : Programme régional pour la création et la transmission en agriculture.

SIQO : Signe d'identification de qualité d'origine.

FIDA : Fonds international de développement agricole.

CIB: Corporate and Investment Bank.

CNIS : Centre national d'informatique et des statistiques.

PIB : Produit intérieur brut.

DA : Dinar algérien.

USD: Dollar american.

MDS €: Milliards d'euros.

AUD: Dollar australian.

Ha: Hectare.

J : Jour.

Kg : Kilogramme.

Km : Kilomètre.

mm : Millimètre

L : Litre.

°C : Degré celsius.

SAU : Surface agricole utile.

SAT : Surface agricole total.

DEM: Draa El Mizan.

DBK: Draa Ben Khedda.

IA : Insémination artificiel.

MN : Monte naturelle.

Liste des tableaux

Tableau 1.Évolution de l’effectif du cheptel bovin national en Algérie entre 2010-2020 (FAO STAT ,2020)	7
Tableau 2. Les structures de financement de la CNAC.....	22
Tableau 3. Structure de financement cas triangulaire ANSEJ.....	28
Tableau 4. Structure de financement cas mixte ANSEJ.....	28
Tableau 5. Cas d’un promoteur non chômeur ANADE.....	29
Tableau 6. Cas d’un promoteur chômeur ANADE.....	29
Tableau 7. Financement mixte cas ANADE.....	29
Tableau 8. Récapitulatifs des deux modes de financements.....	35
Tableau 9. Récapitulatif des projets d’agriculture financés par la CNAC de 2004 au 2021 (CNAC ,2022).....	46
Tableau 10. Age des éleveurs enquêtés.....	47
Tableau 11.La main d’œuvre recrutée dans les exploitations enquêtées.....	52
Tableau 12.La superficie agricole utile par hectare des exploitations avant et après le financement par les dispositifs CNAC et ANADE	52
Tableau 13.La possession du tracteur avant et après le financement par les dispositifs CNAC et ANADE (ex ANSEJ).....	53
Tableau 14.La superficie et la moyenne des fourrages cultivés par hectare avant et après le financement par les dispositifs CNAC et ANADE (ex ANSEJ).....	54
Tableau 15.Effectif bovins dans la wilaya de Tizi-Ouzou, avant et après le financement par les dispositifs ANADE (ex ANSEJ) et CNAC.....	55
Tableau 16. Effectifs des vaches laitières dans la wilaya de Tizi-Ouzou, avant et après le financement par les dispositifs CNAC et ANADE.....	56
Tableau 17. Les quantités du concentré distribué dans les exploitations enquêtées avant et après le financement par les dispositifs.....	57
Tableau 18. Mode de reproduction dans les exploitations enquêtées.....	59
Tableau 19. Les maladies les plus fréquentes dans les exploitations enquêtées avant et après le financement par les dispositifs CNAC et ANADE.....	60

Liste des figures

Figure 1.Évolution de l’effectif du cheptel bovin laitier dans la wilaya de Tizi-Ouzou 2010-2020 (DSA ,2022).....	8
Figure 2.Évolution de la production laitière bovine nationale de 2010 à 2020 (FAOSTAT, 2020).	12
Figure 3.Évolution de la production laitière bovine de 2010 jusqu’à 2020 dans la wilaya de Tizi-Ouzou (DSA, 2022).	14
Figure 4. Carte de division administrative de la wilaya Tizi-Ouzou (source : DPAT ,2010).	41
Figure 5. Représentation des communes enquêtées au niveau de la wilaya de Tizi -Ouzou.....	45
Figure 6.Niveau d’instruction des éleveurs enquêtés dans la région d’étude.	47
Figure 7.Répartition des éleveurs selon leurs formations en agriculture.....	48
Figure 8.Répartition des éleveurs selon leurs formations en agriculture.....	49
Figure 9.Répartition des éleveurs selon la qualité de leurs bâtiments d’élevage avant le financement des dispositifs.	50
Figure 10. Répartition des éleveurs selon la qualité de leurs bâtiments d’élevages après financement des dispositifs.	50
Figure 11.Bâtiment d’élevage bovin laitier à Mekla (construction en tôle).	51
Figure 12. Les différentes races des vaches laitières présentes dans les élevages enquêtés de la wilaya de Tizi-Ouzou avant le financement des dispositifs CNAC et ANADE (ex ANSEJ).....	57
Figure 13. La moyenne de production laitière dans les exploitations enquêtées avant le financement des dispositifs CNAC et ANADE (ex ANSEJ).	61
Figure 14.La moyenne de production laitière dans les exploitations enquêtées après le financement des dispositifs 2022 CNAC et ANADE (ex ANSEJ).	62
Figure 15.Le dépôt de dossier au niveau des dispositifs CNAC et ANADE (ex ANSEJ).	62
Figure 16.Le taux de rentabilité par les dispositifs ANADE ex ANSEJ et CNAC 2022.	63
Figure 17.Le suivi des projets par l’ANADE ex ANSEJ et CNAC 2022.	63

INTRODUCTION

La situation des élevages bovins laitiers en Algérie est particulière, du fait que la majeure partie des élevages sont situés dans des zones semi-arides affectées une bonne partie de l'année par la sécheresse (Yozmane R. *et al.*, 2017). Par ailleurs, tous les programmes nationaux et dispositifs politiques (CNAC et ANADE ex ANSEJ), instaurés dans le but de construire une filière lait autosuffisante et solide, aspirent à développer l'élevage du bovin laitier (Zaida, 2016). Certaines de ces mesures tendent à améliorer le rendement des élevages et impliquent l'intégration de races hautement laitières. En effet le but étant d'augmenter la production et, par là même, de réduire la facture des importations de poudre de lait qui a coûté au pays 800 millions de dollars en 2016 (CNIS, 2016).

La filière lait est la plus complexe du secteur agricole, en raison du nombre important d'intervenants, et de l'ampleur des contraintes qu'elle rencontre. Dans le cadre de l'amélioration de cette dernière, l'Etat Algérien a mis en place les dispositifs CNAC et ANADE afin d'améliorer la production nationale de lait cru, financée sur "fond nationale de développement de l'investissement agricole" (FNDIA) d'une part, et l'amélioration de l'état des éleveurs d'une autre part.

La wilaya de Tizi-Ouzou est une région montagneuse à faible sole fourragère, cela ne l'empêche pourtant pas d'être parmi les wilayas les plus productrices de lait cru. Elle détient la deuxième position en matière de collecte de lait, et la 5ème position pour ce qui est de la production de lait (DSA, 2014). D'après les statistiques obtenues récemment à travers le dispositif CNAC, 459 éleveurs avec un Total de 3835 têtes (vaches laitières) ont bénéficié du financement de ce dispositif, de 2004 jusqu'à 2022 (CNAC, 2022).

Dans ce mémoire, nous proposons de faire une étude sur l'impact de financement des dispositifs d'aide d'Etat sur le développement de l'élevage bovin laitier dans la wilaya de Tizi-Ouzou cas CNAC et ANADE, il est ainsi pertinent de savoir est-ce que ces dispositifs ont-ils réellement contribué dans le développement de l'élevage bovin laitier ?

Afin de traiter le sujet et de répondre aux questionnements émis, un plan de recherche a été établi comme suit :

Après l'introduction, notre travail comporte deux parties :

- La partie bibliographique qui est divisée en 5 chapitres comme suivant :

- Dans le chapitre 1 nous avons discuté le bovin laitier en Algérie.
- Chapitre 2 est consacré pour étudier le Cheptel bovin en Algérie.
- Chapitre 3 présente la filière lait en Algérie.
- Chapitre 4 nous avons tenté d'expliquer les dispositifs d'aide d'état dans le développement de l'élevage bovin laitier en Algérie.
- Chapitre 5 dans ce dernier nous avons essayé de trouver quelques dispositifs d'aide d'état dans le développement de l'agriculture dans le monde.
- La partie pratique est divisée en deux chapitres.

Le premier chapitre est consacré à la méthodologie de la recherche suivie pour l'amélioration du travail.

Le deuxième chapitre présente les résultats et discussion de notre enquête menée sur le terrain.

- La Conclusion.

PARTIE
BIBLIOGRAPHIQUE

CHAPITRE I :

GENERALITES SUR

L'ELEVAGE BOVIN

LAITIER EN ALGERIE.

I.1. Historique sur l'élevage bovin laitier en Algérie :

L'élevage bovin en Algérie découle des traditions anciennes, probablement d'influences d'élevage romaines et françaises.

En Algérie, l'élevage bovin joue un rôle économique et social important. Cette pratique permet d'augmenter les revenus et de répondre aux besoins en lait et en viande d'une grande partie de la population ainsi que des produits à haute valeur nutritive. Cette diversité des produits bovins favorise la diversité des revenus et par conséquent la durabilité des systèmes de production (Mouffok, 2007).

Depuis des temps immémoriaux La race locale « La brune de l'atlas » est élevée en Algérie. Elle s'est adaptée à des conditions d'élevage difficiles, fournissant main d'œuvre, viande, cuir et lait. C'est la race parfaite dans une économie de subsistance mixte culture-élevage. A partir de ce troupeau primitif, chaque race s'est adaptée aux conditions difficiles de sa zone d'élevage. À partir des années 1970, des races laitières européennes à haut rendement ont été importées et plusieurs systèmes d'élevage en vue le jour en Algérie, Dans les hauts plateaux, l'élevage est en majorité extensif, et les populations animales élevées sont locales et croisées.

L'élevage laitier est peu productif et ne permet pas encore de couvrir la demande du marché national. Il est soumis à un ensemble de contraintes qui freinent son essor, en relation avec le milieu, le matériel animal exploité ainsi que les politiques agricoles adoptées dès l'indépendance. Il occupe un statut très particulier dans tous les plans de développement agricole en raison de l'augmentation du niveau des importations de lait et produits laitiers, résultant d'une demande croissante sur le lait par une population dont le nombre et le niveau de vie ont connu une nette augmentation (Feliachi , 2003).

Les importations continues depuis l'indépendance, sont passées de 1 671 têtes en moyenne annuelle durant la période 1964- 1968 à 29 222 têtes durant la période 2005-2009 et à 93 500 têtes durant la période 2009-2012. Elles sont passées à 27 400 durant la période 2012- 2015. Au total, environ 487 921 vaches ont été importées de 1964 à 2015 (Kheffache et Bedrani, 2012).

I.1.1. Le cheptel bovin :

Le cheptel bovin algérien présente une extraordinaire diversité génétique, il est composé surtout de Bovin Laitier Moderne « BLM », localisé dans les plaines littorales et les zones telliennes du nord, élevé en système intensif ; le Bovin Laitier Amélioré « BLA » situé dans l'est et le centre du pays, dans les régions de piémonts conduit en système semi intensif et le Bovin Laitier Local « BLL » de type familial élevé en système extensif (Mansour, 2015).

L'effectif du bovin laitier moderne est passé de 254 mille têtes en 2000 à 223 mille têtes en 2007 ; les effectifs du bovin laitier local (BLL) et du bovin laitier amélioré (BLA) sont passés de 743 mille têtes à 656 mille têtes de 2000 à 2007 (MADR, 2007)

Malgré un taux de croissance annuel évalué à environ 6%, le rythme d'évolution numérique du cheptel bovin par rapport au nombre d'habitants s'avère lent. Ainsi, le taux moyen de croissance du nombre de têtes bovines par 100 habitants n'est que de 0,5% (Yakhlef, 1989).

I.1.2. Les races bovines en Algérie :

Les espèces bovines existantes en Algérie ont été classées en trois types distincts :

I.1.2.1. Bovin Laitier Local (BLL) :

Conduit en extensif, ce type de bovin est constitué essentiellement par la Brune de l'Atlas et ces rameaux qui sont la Guelmoise, la Sétifienne, la Chélifienne Selon Kerkatou (1989), il existe d'autres populations mais avec des effectifs plus réduits telles que la Djerba qui peuple la région de Biskra, la Kabyle et la Chaouia qui dérivent respectivement de la Guelmoise et de la Cheurfa. Cette race n'assure que 20% de la production nationale (Bencherif, 2001). En effet, les niveaux de production de ces animaux sont très bas, la production laitière est de 3 à 4 litres par jour pendant 6 mois soit en moyenne 595 kg par lactation (Yakhlef *et al.*, 2002).

I.1.2.2. Bovin laitier amélioré (BLA) :

Issus de multiples croisements, entre la race locale Brune de l'Atlas et ses variantes d'une part, et diverses races importées d'Europe comme la Pie Rouge, Tarentaise, Brune des Alpes et Frisonne Pie Noire d'autre part (Yakhlef, 1989). Ces animaux constituent 42% à 43% de l'ensemble du troupeau national, et assure 40% environs de la production totale de lait de vache (Bencherif, 2001).

I.1.2.3. Bovin laitier moderne (BLM) :

Ce sont des races importées principalement de l'Europe ; dont l'introduction avait débuté avec la colonisation du pays (Eddebbarh, 1989). Ces animaux représentent 9 à 10% de l'effectif national, et assurent environ 40% de la production totale de lait de vache (Bencherif, 2001). Le potentiel génétique de ces animaux n'est pas toujours pleinement valorisé, en raison des conditions d'élevage et d'encadrement (Eddebbarh, 1989 ; Ferrah, 2000 ; Bencherif, 2001). Les rendements moyens de ce cheptel sont de l'ordre de 4 000 à 4 500 litres /tête/an (MADR, 2013).

I.2. Les systèmes d'élevage :

L'élevage bovin en Algérie est pratiqué selon trois grands types qui se différencient principalement par leur niveau de consommation des intrants et par le matériel génétique utilisé. On trouve :

I.2.1. Le système intensif :

Le système intensif se caractérise par un niveau élevé d'investissement dans les infrastructures d'élevage, l'utilisation d'excellente source d'alimentation et d'intrants vétérinaires. Les animaux dépendent rarement de ressources naturelles. Ce système concerne principalement les races améliorées tel que la Frisonne Française, Pie noir, Montbéliarde, Holstein et la Simmental. Ce type d'élevage orienté vers la production laitière est localisé essentiellement dans les zones littorales. La taille des troupeaux est relativement faible 6 à 8 vaches laitières par exploitation. Il représente 30% de l'effectif bovin et assure près de 20 % de la production bovine nationale (Nedjraoui, 2001).

I.2.2. Le système semi intensif :

Dans ce système, les animaux sont moins dépendants des ressources naturelles et de l'espace que ceux qui sont élevés dans un système extensif. Marqué par un niveau d'investissement assez faible en bâtiments et équipements d'élevage. Il est localisé dans l'Est et le centre du pays, dans les régions de piémonts. Il concerne le bovin croisé (local avec importé) (Adem, 2002). Ce système est destiné à la production de la viande mais fournit une production laitière non négligeable. Cependant il est Jugé de moindre qualité en comparaison avec les types génétiques importés (Feliachi , 2003).

I.2.3. Le système extensif :

C'est le système le plus répandu, basé sur l'exploitation de l'offre fourragère gratuite, localisé dans des régions montagneuses, il occupe une place importante dans l'économie familiale et nationale (yekhlef, 1989), il est aussi caractérisé par un très faible niveau d'investissement et d'utilisation d'intrants alimentaires et vétérinaires. Il concerne généralement les races locales et les races croisées et correspond à la majorité du cheptel national (Feliachi, 2003). Le système extensif est orienté vers la production de viande équivalent 78% de la production nationale, il assure également 40% de la production laitière nationale (Nedjraoui, 2001).

CHAPITRE II :

L'EVOLUTION DU

CHEPTEL BOVIN EN

ALGERIE.

II.1. Évolution du capital bovin en Algérie :

L'effectif bovin total est passé de 525000 à 1327000 têtes entre 1963 et 1979. Il a connu un ralentissement durant les décennies 80 et 90, il est passé de 1405000 têtes entre 1989 à 1580000 têtes en 1999. et pour les années 2000 l'évolution de cheptel a régressé entre 2000 et 2004 en passant de 1595000 têtes à 1546000 pour progresser à nouveau à partir de 2005 et enregistrer un total de 1657000 têtes en 2007.

Le tableau 1 représente l'évolution du cheptel bovin national en Algérie durant la période 2010-2020, il passe de 1 7477000 têtes à 1 740183 têtes en 2020.

Tableau 1. Évolution de l'effectif du cheptel bovin national en Algérie entre 2010-2020 (FAO STAT, 2020) .

Années	Effectif bovin en Algérie (têtes)
2010	1 747700
2011	1 790140
2012	1 843930
2013	1 909455
2014	2 049652
2015	2 149549
2016	2 081306
2017	1 895126
2018	1 816280
2019	1 786351
2020	1 740183

A chaque fois il faut préciser que cette progression des effectifs est surtout due à l'importation par l'état de vaches laitières à hauts rendements, mais depuis 2016, l'effectif du cheptel bovin a régressé de 2 081306 têtes pour arriver à 1 740183 têtes en 2020. Cette régression est expliquée en grande partie par la hausse du prix de l'alimentation, l'apparition des maladies plus particulièrement la fièvre et la brucellose et les abattages.

II.2. L'évolution du capital bovin laitier dans la wilaya de Tizi-Ouzou :

Evolution du cheptel bovin laitier dans la wilaya de Tizi-Ouzou est représenté dans la figure 1 durant les dix dernières années 2010-2020.

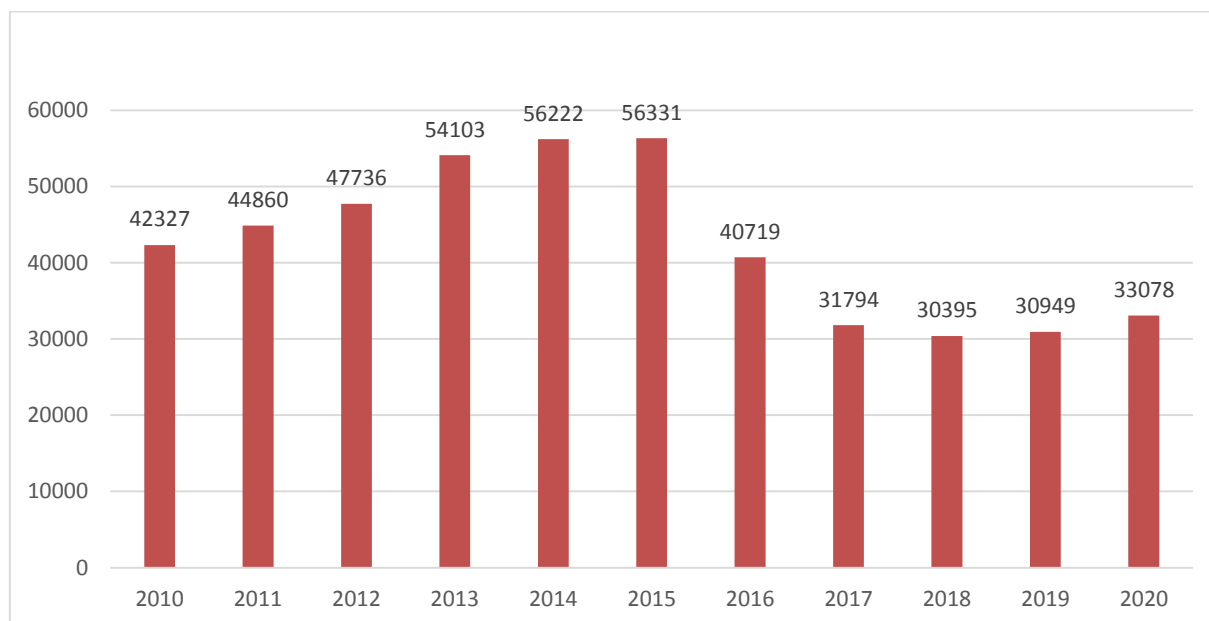


Figure 1.Évolution de l'effectif du cheptel bovin laitier dans la wilaya de Tizi-Ouzou 2010-2020 (DSA ,2022).

En se basant sur les résultats illustrés sur la figure 1, nous notons que durant les dix dernières années 2010 jusqu'à 2020, le cheptel bovin laitier a enregistré une augmentation de l'effectif de 56 331 têtes en 2015, cette augmentation due à l'importation de l'Etat de vaches laitières à haut rendement et les aides financières attribuer aux éleveurs, mais elle se trouve ralentie à partir de 2016 pour enregistrer 309499 têtes en 2019. En 2020, nous remarquons une ré-augmentations pour faire 33 078 têtes.

II.3. Les contraintes de l'élevage bovin :

Le développement de l'élevage bovin en Algérie est sous l'influence d'une multitude de contraintes en relation avec l'environnement, le matériel animal exploité et la qualification des éleveurs.

II.3.1. Les contraintes liées à l'environnement :

II.3.1.1. L'alimentation :

II.3.1.1.1. Disponibilité fourragère :

Les insuffisances en ressources fourragères constituent un obstacle au développement de l'élevage bovin en Algérie et par conséquent à la production laitière. Les terres agricoles n'occupent qu'une très faible part de la superficie totale du territoire. Ces terres sont souvent, soit trop lourds donc difficiles à travailler, soit trop légères donc fortement soumises à l'érosion éolienne et hydrique (Bessaoud *et al.*, 2008).

La faiblesse de qualité des fourrages constitue aussi handicap pour l'élevage bovin, 70% de fourrage sont composés de céréales orge et avoine, avec une diminution des surfaces cultivées (Djebbara., 2008).

II.3.1.1.2. La conduite de l'alimentation :

Les contraintes les plus pétautes résumant ainsi :

La faiblesse de l'industrie des aliments de bétails et leur dépendance des approvisionnements en matières premières au marché extérieures se traduisent par la cherté des aliments concentrés sur le marché national (Senoussi, 2008).

La rareté des aliments pendant l'hiver notamment le fourrage vert, conduit les éleveurs à distribuer une alimentation faible en valeur nutritive.

L'insuffisance des programmes de formations et des techniques de l'élevage bovin.

II.3.1.1.3. La cherté de l'aliment de bétail :

La cherté de l'aliment de bétail entrave le développement de l'élevage bovin et la Production laitière. Ces derniers se débattent dans des soucis financiers qui les empêchent d'envisager d'agrandir leur cheptel, dans le cadre des dispositifs d'aide à la création d'emplois, pour augmenter la production. Cette cherté est expliquée par l'augmentation des prix des matières premières sur le marché national et international.

II.3.1.2. Le climat :

Le climat des pays du Maghreb est caractérisé par des périodes de sécheresse qui baisse la production laitière et le rendement des élevages. Ainsi les fortes températures estivales plus de 34°C, influent sur la production laitière (senoussi et *al.*, 2010).

II.3.1.3. L'eau :

D'après Mouhouche (2010), l'Algérie est classée parmi les 13 pays africains qui souffrent le plus du manque d'eau. L'inaptitude des éleveurs à développer la sole fourragère, dérive d'un problème de la sécurité de l'approvisionnement en eau qui est distribuée vers la consommation domestique, l'industrie l'agriculture qui en consomme des quantités élevées (Djebbara, 2008). En outre les pluies d'été sont rares et inexistantes en Algérie et il arrive que même les pluies d'hiver restent insuffisantes pour la croissance des cultures.

II.3.2. Les contraintes liées à L'état sanitaire des animaux :

La sensibilité des vaches BLM aux certaines maladies et aux mauvaises conditions d'élevages constitue une contrainte pour l'élevage. Selon Landais *et al.* (1989), les troubles sanitaires les plus fréquentes relevées sont regroupées en quatre syndromes :

- Les infections intra-mammaires.
- Les infections pédales.
- Les infections uro-génitales.
- Les troubles digestifs occasionnées par les parasitaires.

II.3.3. Les contraintes liées au matériel animal :

Ces contraintes liées aux problèmes d'adaptation des races importées et faibles productivités des populations locales.

Le bovin exploité en Algérie est habituellement subdivisé en deux grandes population le bovin local est représenté par la race « Brune de l'Atlas », et le bovin issu de race importées.

Plusieurs études en Algérie (Far, 2002 ; Moufouk et Saoud, 2003), montrent l'existence de problèmes d'adaptations chez les races importées liées à des niveaux de reproduction et de et de production du lait inférieurs à ceux des régions tempérées.

II.3.4. Les contraintes liées à la qualification des éleveurs :

Le manque de la technicité de mains d'œuvres est la cause pour laquelle les élevages ne réussissent pas (Senoussi., 2008), et ce manque est traduit par un faible rendement dans la production laitière (Djebbara., 2008).

CHAPITRE III :

LA FILIERE LAIT EN

ALGERIE.

L'Algérie est le premier consommateur laitier du Maghreb avec un marché annuel estimé, en 2004, à 1,7 milliard de litres, un taux de croissance de 8% et une consommation moyenne de l'ordre de 100 à 110 L/habitant/an. La production nationale couvre environ 40 % de ces besoins, le reste est couvert par des importations équivalant à près de 750 millions USD en 2005 (Cherfaoui *et al.*, 2003). Selon la MADR (2022), le secteur public importe, à lui seul, une quantité estimée à 180 000 tonnes par an de poudre de lait, destinée à la production de lait en sachet, vendu à un prix réglementé de 25 dinars, tandis que le secteur privé importe une quantité estimée à 200 000 tonnes, destinée à la production de lait en carton, vendu à prix libre et de divers produits laitiers tel que fromage, yaourt ...etc. La facture de ces importations s'élève à plus de 800 millions USD annuellement.

Selon le même auteur en l'an 2022, L'Office national interprofessionnel du lait et des produits laitiers abrégé par « L'ONIL » injecte mensuellement une quantité de 14,79 tonnes au profit de 119 laiteries, ajoutant que cette quantité permet la production de 141 543 689 litres de lait soit une moyenne de 4,7 millions de litres / jour.

Pour ce qui est des subventions, elle comprend principalement les subventions destinées aux éleveurs de vaches laitières d'un montant de 12 DA par litre, les collecteurs de lait 5 DA par litre et les laiteries 4 DA par litre.

En plus de cela, il existe un certain nombre d'incitations qui bénéficieront aux éleveurs laitiers, dont une subvention de 60 000 DA pour chaque nouveau-née, tout en assurant une couverture vétérinaire et une vaccination gratuite contre la fièvre aphteuse (MADR, 2022).

III.1. La production laitière en Algérie :

La production laitière est un secteur stratégique de la politique agricole algérienne (Houichiti, 2018), La figure 2, nous permet de voir l'évolution des quantités de lait cru produites au cours de la période allant de 2010 jusqu'à 2020. Ces dernières sont passées de 2,6 tonnes en 2010 à 3.5 tonnes en 2014, soit un taux d'évolution de 34.61%. Cette progression observée est le résultat direct de l'augmentation de l'effectif bovin par l'importation de génisses pleines qui s'est accentuée surtout à partir de l'année 2004 ainsi que l'amélioration progressive des techniques de production. Par ailleurs ; nous constatons une faible diminution de la production à partir de 2016 (FAO, 2020).

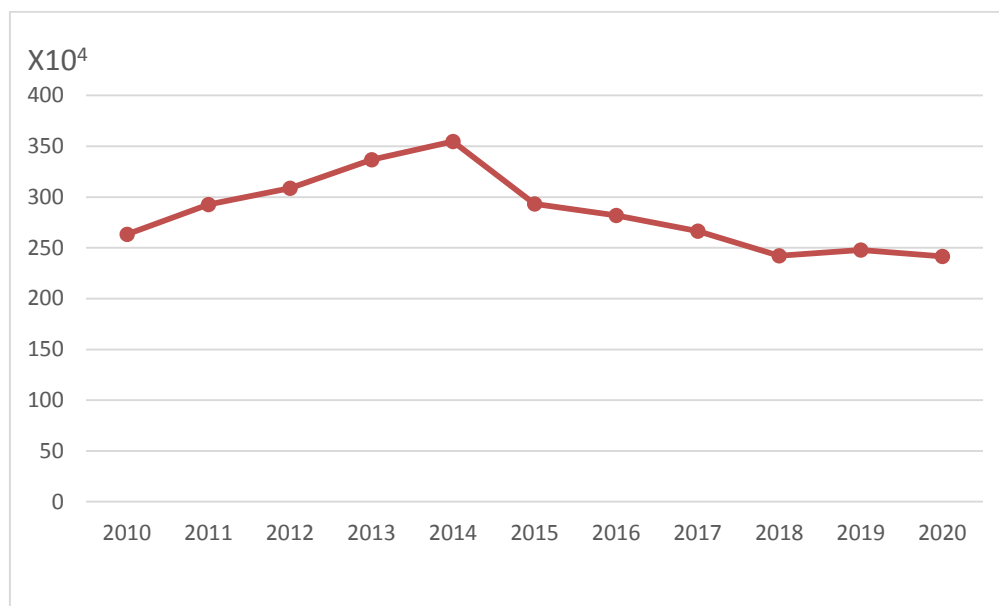


Figure 2.Évolution de la production laitière bovine nationale de 2010 à 2020 (FAOSTAT, 2020).

Malgré cette évolution de la production laitière entre 2010 et 2020, celle-ci reste faible en termes de potentiel génétique, notamment les vaches laitières modernes (BLM), qui développent en moyenne 5 000 à 6 000 kg, comme Montbéliard et Normand en France. Aussi compte tenu du potentiel des bassins laitiers existants et de la forte demande de lait et de produits laitiers, qui continue d'augmenter avec le soutien de l'État aux prix à la consommation du lait en sachet.

La production nationale de lait a atteint 3,52 milliards de litre en 2017 dont plus de 2,58 milliards de litre de lait de vache (73%), avec 971.633 têtes de vaches laitières (MADR ,2017). La wilaya de Sétif arrive en tête de liste avec une production de 287.325.000 de litres en 2017 suivis de Tizi-Ouzou (178.785.000 litres) et Sidi Bel Abbes (167.178.000 litres). Le cout de production de la filière lait a atteint 179,71 milliards de dinars dans la même année (Kali *et al.*, 2018). Par ailleurs, la consommation annuelle de lait en Algérie est de 5 milliards de litres. 1,5 milliards de litres est importé sous forme de poudre de lait subventionnée transformée par les laiteries en lait de sachet (ONIL, 2018).

III.2. La production laitière dans la wilaya de Tizi-Ouzou :

Tizi-Ouzou est classée quatrième à l'échelle nationale en matière de collecte de lait et 5ème en production de lait frais en 2022 et compte quatre grands bassins laitiers le premier étant celui de Freha/Aghribs (MADR ,2022).

Le nombre de laiteries et fromageries a augmenté. Il était inférieur à 18 il y a 6 ans, et a triplé en passant à 36 unités de transformation en 2022. Selon les statistiques de la DSA (2022), la production quotidienne est proche de 1,37 million de litres.

En vue de caractériser l'évolution de la filière lait au niveau de la wilaya de Tizi-Ouzou, une collecte d'information a été effectuée au niveau de la DSA de Tizi-Ouzou sur la période de 2010 à 2020. Ces données sont représentées dans la figure 3. La filière lait allant de la période 2010 à 2012 a connu une progression considérable, elle est passée de 86.5 millions de litres à 99.5 millions de litres. Puis elle a connu une augmentation rapide et continue de la période allant de 2013 jusqu'à 2016 ou elle a atteint les 161.5 millions de litres. Cette hausse de production peut s'expliquer par l'augmentation de l'importation des bovins laitiers à haut rendement qui a atteint 2 millions de têtes, mais elle est dû aussi à plusieurs paramètres mis en place par la direction de l'Agriculture tel que le renforcement du réseau de collecte...etc. ceci a permis une importante augmentation.

Cependant, on constate une diminution de production drastique à partir de 2017, elle est passée de 161.5 millions de litre à 116 millions de litre en 2020. Cette situation peut s'expliquer par la cherté des aliments qui entravent le développement de la production. Ainsi un quintal de bétail est vendu à 4000 DA, une botte de foin à 1600 DA et une botte de paille à 1000 DA (DSA, 2022).

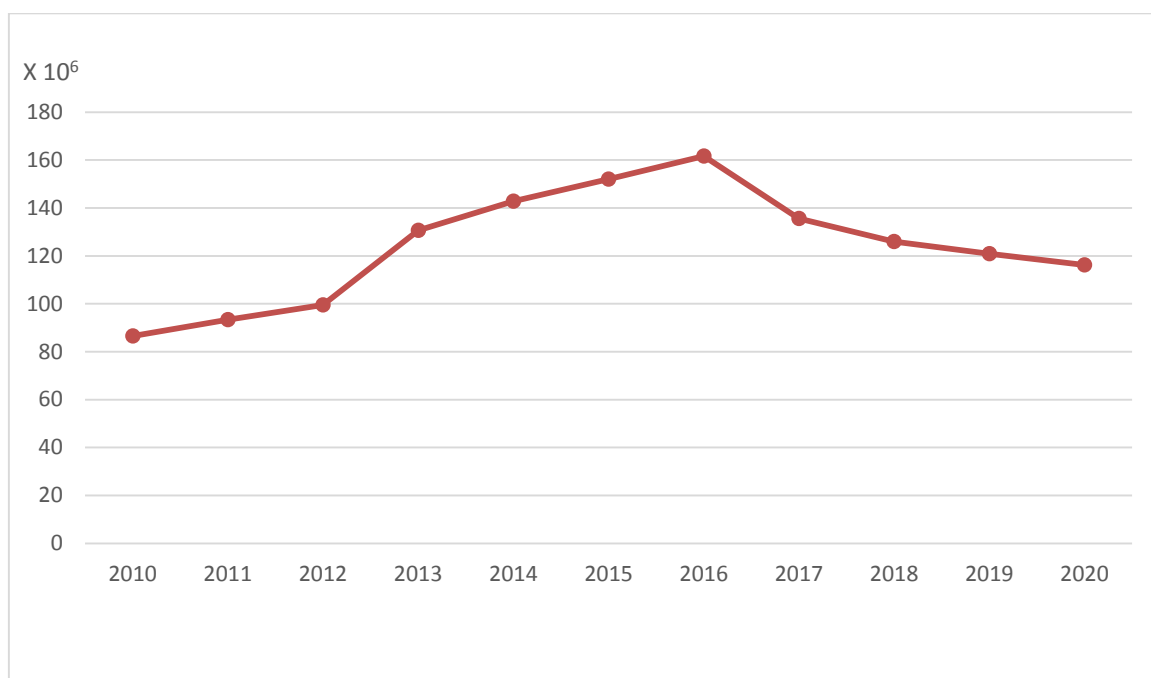


Figure 3.Évolution de la production laitière bovine de 2010 jusqu'à 2020 dans la wilaya de Tizi-Ouzou (DSA, 2022).

CHAPITRE IV :

**LES DISPOSITIFS D'AIDE
DE L'ETAT DANS LE
DEVELOPPEMENT DE
L'ELEVAGE BOVIN
LAITIER EN ALGERIE.**

En Algérie il existe trois dispositifs d'aide d'état contribuant au développement de l'agriculture et la lutte contre le chômage dont ANADE, CNAC et ANGEM.

Après avoir effectué un stage pratique d'un mois au sein des organismes CNAC, ANADE (ex ANSEJ) et ANGEM de Tizi-Ouzou, nous avons recueilli un ensemble d'informations que nous avons résumé comme suit :

IV.1. CAS CNAC

IV.1.1. Présentation de la CNAC :

La caisse nationale d'assurance chômage (CNAC) en tant qu'institution publique de sécurité sociale créée en 1994 a mis en œuvre en 2004 le dispositif de soutien à la création et à l'extension d'activités par les chômeurs- promoteurs âgés de 30 à 55 ans. C'est un dispositif complet pour accueillir, accompagner, financer et soutenir les promoteurs de microentreprises. Cet organisme est placé sous la tutelle du ministère du travail de l'emploi et de la sécurité sociale. Désormais à partir de l'année 2021, la CNAC ne fait plus partie de ces dispositifs, elle n'est plus chargée de financement des projets et reste une caisse nationale d'assurance chômage seulement.

IV.1.2. Les missions de la CNAC :

- La CNAC couvre le risque « chômage involontaire et pour raison économique » et gère les prestations attribuées à ce titre.
- La CNAC œuvre l'assurance chômage qui permet aux employeurs publics et privés de disposer d'un instrument pour faire face aux difficultés économiques, afin d'éviter de mettre en péril l'avenir des entreprises, entraînant la disparition de tous les emplois.
- La CNAC soutient la création et l'extension d'activités par les chômeurs promoteurs âgés de 30 à 55 ans à travers l'orientation, l'accompagnement, le financement et le suivi.
- La CNAC encourage l'appui à la promotion de l'emploi par la prise en charge des abattements des cotisations de sécurité sociale à la charge des employeurs ainsi que la formation et la subvention de l'emploi.

IV.1.3. Les conditions d'éligibilité :

- Etre âgés de 30 à 55 ans.

- Etre de nationalité algérienne.
- N'exerçait pas de travail rémunéré au moment de la soumission de la demande d'aide.
- Etre inscrit auprès des services de l'ANEM comme demandeur d'emploi ou être allocataire CNAC.
- Posséder des qualifications professionnelles en rapport avec l'activité projetée.
- Pouvoir mobiliser des capacités financières pour participer au financement du projet.
- Aucune activité pour compte propre
- Ne pas avoir déjà bénéficié de mesure d'aide de l'état au titre de la création d'activité

IV.1.4. Procédure relative à l'organisation de l'accompagnement :

Cette procédure définit les différentes étapes de l'accompagnement du chômeur promoteur.

1- Préinscription en ligne :

Le chômeur promoteur doit s'inscrire par le biais du service électronique www.cnac.dz qui lui permet de :

- Renseigner le formulaire d'identification.
- Suivre en ligne l'évolution de la demande.
- Introduire une demande de RDV au niveau de l'agence concernée.
- Editer les formulaires à télécharger.

Après vérification du contenu du formulaire « préinscription en ligne », une réponse sera envoyée à la demande par messagerie au compte du chômeur et publiée sur leur site pour le suivi de la demande.

2- Dépôt du dossier « Dossier Administratif » :

Après avoir reçu l'avis favorable de la part de la CNAC suite à son inscription en ligne, le chômeur promoteur doit déposer un dossier de création d'activité auprès de l'antenne rattachée, qui sera composée de :

- Copie de la pièce d'identité nationale.
- Une (01) photo d'identité.
- Certificat ou attestation de résidence en cours de validité.
- Copie du diplôme de qualification professionnelle.
- La fiche d'identification et la déclaration sur l'honneur (modèle CNAC à télécharger et à imprimer du site).

3- Phase de réalisation du projet

Étape 1 : élaboration du projet

Durant cette étape des entrevues individuels sont programmées entre l'accompagnateur et le promoteur de projet et porteront sur les aspects liés :

- * au marché.
- * aux éléments techniques du projet.
- *aux éléments financiers du projet.

Ces aspects porteront la réalisation de l'étude technico-économique du projet celle-ci doit comporter les éléments d'information suivants :

- Structure d'investissement composée des rubriques suivantes :
 - Frais préliminaires pour le registre de commerce ou la carte d'artisan ...etc.
 - Promesse de contrat de location du local avec un certificat de la conformité de l'étable établi par le vétérinaire.
 - 3 factures pro forma contradictoire de :
 - ✚ Equipements (matériels à traire et une cuve iso thermique)
 - ✚ Cheptel
 - ✚ Matériels roulants

➤ Les terres agricoles

✚ 2 hectares par tête, terre non irriguée.

✚ 1 hectare par 4 têtes, terre irriguée.

➤ Fonds de roulement

➤ Assurances

➤ Cotisation au fonds de garantie

- Structure de financement composée des rubriques suivantes :

➤ Apport personnel

➤ Prêt non rémunéré « PNR »

➤ Crédit bancaire

Une fois l'étude technico-économique finalisée, l'accompagnateur prépare le chômeur promoteur pour présenter son projet devant les membres du comité de sélection, de validation et de financement pour examen.

Etape 02 : transmission et examen du projet par le comité de sélection, de validation et de financement.

La présente étape définit le processus d'acheminement du dossier au comité « CSVF » en vue de son examen.

✚ Transmission du dossier :

L'étude technico-économique finalisée, accompagnée de la fiche technique doit être transmise au secrétariat du comité.

✚ Examen du projet :

Le comité étudie les projets qui lui ont soumis à l'effet de se prononcer sur la viabilité et la pertinence et le financement du projet.

Chapitre IV Les dispositifs d'aide de l'Etat dans le développement de l'élevage bovin laitier en Algérie.

- Validation du projet :
- Avis favorable du comité : établissement d'une attestation d'éligibilité et de financement.

L'affectation de la domiciliation bancaire des projets valides.

- Ajournement du projet : le comité peut procéder à l'ajournement d'un projet par différentes réserves émises.
- Rejet du projet : avis défavorable du comité.

Etape 03 : Dépôt du dossier de demande de crédit bancaire.

- Dès l'obtention de l'attestation d'éligibilité et de financement, et constitution du dossier de demande de crédit bancaire par le chômeur promoteur, le chargé des relations bancaires de l'agence de wilaya CNAC est tenue de l'introduire auprès de la banque concernée.
- Ce dossier constitue de 02 exemplaires, dont un original. Ce dossier comporte les pièces suivantes :
 - Demande de financement
 - Extrait de naissance
 - Certificat de résidence
 - Copie du diplôme
 - Copie de la pièce d'identité
 - Attestation d'éligibilité
 - Copie de l'étude technico-économique

- En cas d'accord bancaire :

La banque remet au chômeur promoteur une notification d'accord bancaire.

Étape 04 : Formation des chômeurs promoteurs.

Cette étape consiste en la mise en œuvre des programmes de formation liée aux techniques de gestion de microentreprise en direction des chômeurs promoteurs détenteurs d'accord bancaire.

Étapes 05 : Formalisation du dossier prêt non rémunéré « PNR ».

- Cette étape définit les modalités de formalisation du dossier prêt non rémunéré « PNR », permettant la mobilisation du crédit bancaire.
- La formalisation du dossier PNR constitue des pièces suivantes, à fournir par le chômeur promoteur :
 - Notification de l'accord bancaire (original).
 - Copie du justificatif de versement intégral de l'apport personnel.
 - Copie de la carte d'agriculture.
 - Copie du contrat d'adhésion et reçu de versement des droits d'adhésion au Fonds de Caution Mutuelle de Garantie FCMG.
 - Copie de l'attestation de relevé d'identité bancaire.
 - Copie de l'attestation d'inscription ou d'affiliation à la CASNOS.
 - Copie de la carte fiscale.
 - Procès – verbal de visite d'existence du local ou d'existence des terres agricoles établi par le contrôleur.
 - Contrat de location du local et pour les terres agricoles.
 - Convention « promoteur – fournisseur » dûment signée par les deux parties.
 - Fiche de confirmation des opérations de contrôle établie à la demande de la structure finances.
 - Copie de l'attestation de participation à la formation aux techniques de gestion de la micro-entreprise.

4- Conformité du dossier PNR :

- Une fois que le dossier est conforme, le chargé des décisions procède à l'établissement et à l'édition en deux exemplaires de la convention PNR et du cahier des charges à faire signer par le chômeur promoteur et le directeur d'agence de wilaya.
- Le dossier PNR finaliser est soumis au responsable de la structure « prestation » pour mandatement et transmission au responsable de la structure « finances »
- Le charge des décisions procède à l'établissement et à l'édition de la décision d'octroi d'avantages fiscaux au titre de la réalisation « DOAR », assortie de la structure d'investissement finale et la liste des équipements et services.
- Cette décision est éditée en trois exemplaires originaux dont :
 - Un exemplaire pour la banque domiciliataire
 - Un exemplaire pour les services des impôts
 - Un exemplaire est conservé dans le dossier du chômeur promoteur.
- La structure « finances » de l'agence de wilaya procède au virement du PNR dans le compte commercial de la micro entreprise.

5- La réalisation du projet et l'entrée en exploitation :

Après financement du projet, le promoteur doit acquérir l'ensemble des équipements ou matériels, objet du financement du projet lui permettant le démarrage de son projet.

IV.1.5. Les modes de financement de la CNAC :

1- Le financement triangulaire :

Le financement triangulaire prévoit un apport personnel, un prêt non rémunéré de la CNAC et un crédit bancaire avec un taux d'intérêt bonifié à 100%. et c'est selon 2 structures (tableau 2).

Chapitre IV Les dispositifs d'aide de l'Etat dans le développement de l'élevage bovin laitier en Algérie.

2- Auto financement :

Le chômeur promoteur peut créer une micro entreprise peut créer entièrement financée sur ses fonds propres. Ils bénéficient de tous les avantages prévus dans le cadre du dispositif, y compris l'accompagnement et tous les avantages fiscaux.

Tableau 2. Les structures de financement de la CNAC.

	Prêt non rémunéré	Apport personnel	Crédit bancaire
Montant de l'investissement jusqu'à 5.000.00 DA	29%	01%	70%
Montant de l'investissement de 5.000.000 DA à 10.000.000 DA	28%	02%	70%

IV.2. Cas ANADE ex ANSEJ.

IV.2.1. Présentation de l'ANADE ex ANSEJ :

L'agence Nationale d'appui et de Développement de l'Entrepreneuriat, abrégé par « ANADE » crée en 1996 sous le nom de l'Agence National de soutien à l'Emploi des Jeunes. Par abréviation « ANSEJ » est renommée en 2021 par ANADE. Qui est un organisme public ou le jeune promoteur pourra bénéficier d'avantages fiscaux et des aides financières lors de la réalisation et de l'extension de son projet. Cet organisme est placé sous la tutelle du Ministre de la micro-entreprise, des start-ups et de l'économie de la connaissance.

IV.2.2. Les missions de l'ANADE :

- Accompagne les porteurs de projets pour le soutien, la création et l'extension des micro-entreprises de production de biens et de services.
- Développer des relations avec les différents dispositifs tels que la banque, CNAS et CASNOS, ...
- Assure une formation sur la technique de gestion de la micro-entreprise.

- Développer un partenariat intersectoriel pour l'identification des opportunités d'investissement – divers secteurs.
- Mettre à la disposition des porteurs de projet toute information technique, économique et réglementaire en relation avec leurs activités.

IV.2.3. Les conditions d'éligibilité :

- Être âgé de 18 à 55 ans.
- Être titulaire d'un diplôme, d'une qualification professionnelle.
- Ne pas avoir bénéficié auparavant d'une mesure d'aide (CNAC, ANGEM.)
- Ne pas occuper un emploi au moment de l'introduction du formulaire d'inscription pour bénéficier de l'aide.
- Mobiliser un apport personnel sous forme de fond qui varie selon le type de financement et le type d'investissement.

IV.2.4. Procédure relative à l'organisation de l'accompagnement :

Ce programme définit l'ensemble des étapes permettant l'accompagnement du chômeur promoteur dans la création de sa micro entreprise

- ❖ Etape 1 : Séance de renseignement collectif organisé par l'ANADE avant l'inscription et le dépôt du dossier. Dans cette séance le jeune promoteur aura une idée générale sur le dispositif et la procédure par laquelle il doit passer pour la réalisation de son projet.
- ❖ Etape2 : Inscription sur le site web : www.anade.dz. Sur cette plateforme le porteur du projet doit remplir le formulaire contenant ses informations. Et durant cette étape il doit préciser le type de financement qu'il va adopter.

Une fois l'inscription faite et le dossier est validé par l'ANADE, le promoteur devra constituer un dossier pour la continuité de la procédure.

❖ Etape 3 :

1) dossier administrative :

- Extrait d'acte de naissance.
- Imprimé du formulaire du site.
- Déclaration sur l'honneur.
- Une fiche de Résidence.
- Une copie légalisée du diplôme. Qualification professionnelle ou savoir-faire.
- Structure de l'établissement.
- Certificat de conformité de l'étable établi par le vétérinaire.
- Une copie de la carte nationale.

2) dossiers technique « technico-économiques » :

- 3 factures pro-forma différentes de :
 - Equipements (matériels à traire et une cuve iso thermique)
 - D'achat du Cheptel
 - Matériels roulants
- Fonds de roulement.
- Promesse de contrat de location du local.
- Cotisation au fonds de garantie.
- Assurances.
- Les terres agricoles
 - 2 hectares par têtes, terre non irriguée.
 - 1 hectare par 4 têtes terre irriguée.

❖ Etape 4 :

Une fois l'étude administrative et technico-économiques faite, le promoteur devra se rapprocher de l'ANADE pour un entretien avec l'accompagnateur à propos de son projet afin de le défendre lors de sa présentation devant le Comité de Sélection, de Validation et de Financement des projets abrégé par « CSVF ».

❖ Etape 5 : étude du projet :

Recueil de toutes les informations nécessaires concernant l'étude du projet, et l'élaboration du plan d'affaire afin d'élaborer le montant exacte a financé concernant :

- Les équipements nécessaires à acquérir.
- L'étude financière
- Le lieu du projet
- L'étude de marché
- La ressource humaine.
- Les choix techniques.

❖ Etape 6 : présentation du promoteur son projet pour examen devant le Comité de Sélection, de Validation et de Financement des projets « CSVF » qui est composé de :

- Le directeur de l'ANADE.
- Le chef de service de l'accompagnement.
- Les représentants des cinq banques étatiques.
- Le représentant du centre de formation.
- Le représentant de la chambre d'agriculture.
- Le représentant de la chambre de commerce.
- Le représentant de l'artisanat.

A la fin de l'examen du projet par le CSVF une repense est alors émise, 3 cas de décisions sont possible :

- Cas de validation : dépôt du dossier administratif et financier à la banque.
- Cas d'ajournement : levée des réserves émises par le comité et réexamen du projet par le comité.
- Cas de rejet : possibilité d'introduire un recours dans un délai de 15 jours chez la direction locale, en cas d'un 2eme refus le promoteur devra envoyer un autre recours à la direction générale.

Après la validation du projet 3 types de financement sont alors disponible :

- Financement Triangulaire (promoteur + ANADE + la banque).
 - Financement mixte (ANADE ex ANSEJ + promoteur).
 - Auto-financement (promoteur du projet seulement).
- ❖ Etape 7 : présentation du dossier de demande de prêt bancaire.

Dès que l'attestation d'éligibilité et de financement est obtenue, et que le promoteur chômeur a constitué le dossier de demande de prêt bancaire, le responsable des relations bancaires de l'ANADE doit le déposer auprès de la banque compétente.

Le dossier est constitué de :

- Demande de financement
- Extrait de naissance
- Certificat de résidence
- Copie du diplôme
- Copie de la pièce d'identité
- Attestation d'éligibilité
- Copie d l'étude technico-économique

- ✓ En cas d'accord bancaire : la banque remet au promoteur une notification de l'accord bancaire.

- ❖ Etape 8 : création juridique de l'entreprise :
 - Contrat de location (acte de propriété, acte de vente).
 - Registre de commerce.
 - Carte d'artisans ou d'agriculture ou l'agrément pour la fonction libérale.
 - 3 factures contradictoires récentes.

- ✓ Le promoteur chômeur doit se diriger ensuite au service d'imposition munit de sa carte d'artisans ou autre, et une copie d'attestation d'éligibilité pour la déclaration d'existence de la phase réalisation.
- ✓ Une fois tous ces éléments fournis il se dirigera à la banque pour ouvrir un compte commercial bloqué + le reçu de versement établi.
- ✓ Après que le dossier est constitué, le décideur procède à l'élaboration et à la rédaction du contrat PNR en deux exemplaires et du cahier des charges à faire signer par le promoteur chômeur et le directeur de l'agence de wilaya.
- ✓ Après la signature de ces papiers, le dossier ira au service d'accompagnement et comptabilité pour le financement du projet.
- ✓ Le promoteur doit récupérer l'historique du compte de versement pour faire un ordre d'enlèvement auprès de l'ANADE qui lui permettront de débiter son projet.

- ❖ Etape 9 : réalisation du projet et l'entrée dans l'exploitation.

Dans cette étape le porteur du projet pourra entrer dans la phase de la création de sa micro-entreprise dans le cadre du dispositif de L'ANADE après l'obtention de l'ensemble des équipements ou du matériel lui permettant le démarrage.

IV.2.5. Les modes de financement de l'ANADE ex ANSEJ :

1. Cas ANSEJ :

- ✚ Le financement triangulaire est constitué de (tableau 3) :
- Apport personnel.
- Prêt non rémunéré de l'ANSEJ « PNR »
- Crédit bancaire bonifié à 100%.

Tableau 3. Structure de financement cas triangulaire ANSEJ.

Montant de l'investissement	PNR	Apport personnel	Crédit bancaire
Jusqu'à 5.000.000 DA	29%	01%	70%
De 5.000.000DA à 10.000.000 DA	28%	02%	70%

✚ Le financement mixte (tableau 4) :

- Apport personnel du jeune promoteur.
- Prêt non rémunéré de l'ANSEJ.

Tableau 4. Structure de financement cas mixte ANSEJ.

Montant de l'investissement	Prêt non rémunéré	Apport personnel
Jusqu'à 5.000.000 DA	29%	71%
De 5.000.000DA à 10.000.000DA	28%	72%

✚ Auto-financement : apport du promoteur à 100%

Chapitre IV Les dispositifs d'aide de l'Etat dans le développement de l'élevage bovin laitier en Algérie.

2. Cas ANADE :

✚ Financement triangulaire :

➤ Apport personnel :

- 15% cas d'affiliation et non chômeur (tableau 5)
- 5% si le promoteur est un chômeur est non affilié (tableau 6).

➤ Prêt non rémunéré de l'ANADE « PNR »

➤ Crédit bancaire bonifié à 100%.

Tableau 5. Cas d'un promoteur non chômeur ANADE.

Montant de l'investissement	PNR	Apport personnel	Crédit bancaire
De 5.000.000 DA Jusqu'à 10.000.000 DA	15%	15%	70%

Tableau 6. Cas d'un promoteur chômeur ANADE.

Montant de l'investissement	PNR	Apport personnel	Crédit bancaire
De 5.000.000 DA Jusqu'à 10.000.000 DA	25%	5%	70%

✚ Financement mixte (tableau 7) :

- Apport personnel.
- PNR.

Tableau 7. Financement mixte cas ANADE.

Montant de l'investissement	PNR	Apport personnel
De 5.000.000 DA Jusqu'à 10.000.000 DA	50%	50%

✚ Auto-financement : financé à 100% par le porteur du projet.

IV.3. CAS ANGEM

IV.3.1. Présentation de L'ANGEM :

Issue des recommandations faites Lors du séminaire international de décembre 2022 sur “ l'expérience du Micro Crédit en Algérie “ qui a regroupé un nombre important d'experts de la micro finance, l'agence Nationale de Gestion du Micro Crédit “ANGEM” a été créée par le décret exécutif N° 04-14 du 22 janvier 2004. Elle représente un outil de lutte contre le chômage, elle cible toutes les personnes qui dépassent 18 ans. Le micro-crédit permis à des démunis d'accéder à des conditions de vie améliorées en créant leur propre activité génératrice de revenus. Lancé pour la première fois en Algérie en 1999 le microcrédit a permis la création de plus de 150.000 emplois dans différents secteurs (Boubker, 2016).

IV.3.2. Les missions de l'ANGEM :

- Gérer le dispositif du Micro Crédit conformément à la législation et la réglementation en vigueur.
- Soutenir, conseiller et accompagner les bénéficiaires dans la mise en œuvre de leurs activités.
- Notifier, aux bénéficiaires dont les projets sont éligibles au dispositif, les différentes aides qui leurs sont accordées.
- Assurer le suivi des activités réalisées par les bénéficiaires, en veillant au respect des clauses des cahiers des charges qui les lient à l'agence.

IV.3.3. Les conditions d'éligibilité :

- Âgés de 18 ans et plus et être capable d'exercer une activité
- Être sans revenus.
- Avoir une résidence fixe.
- Posséder un savoir -faire en relation avec l'activité projetée.
- Ne pas avoir bénéficié d'une autre aide à la création d'activité.
- L'activité doit être de production ou bien de service.

IV.3.4. Procédure relative à l'organisation de l'accompagnement :

- ❖ Etape 1 : inscription en ligne.

Le chômeur promoteur doit effectuer une inscription en ligne sur le site www.angem.com remplir la fiche donner par ses cordonnés.

- ❖ Etape 2 : premier contact avec la cellule d'accompagnement.

Après cette inscription le promoteur va recevoir un message de la cellule d'accompagnement de sa daïra pour une science de renseignement et pour que le promoteur explique son activité.

- ❖ Etape 3 : dépôt de dossier.

Le dossier du crédit en deux dont un (1) pour l'ANJEM et l'autre pour la banque pour le financement du projet. Ce dossier est constitué des pièces suivantes :

- Demande manuscrite d'octroi d'un micro crédit adressée à Mr le directeur de la banque.
- Photos d'identité.
- Extrait de naissance.
- Fiche de résidence.
- Copie de la carte nationale d'identité.
- Exempleire du diplôme ou certificat de travail ou attestation de stage ou attestation de validation savoir-faire.
- Exempleire de la facture pro forma des équipements ou matériels à acquérir.
- Exempleire du devis d'assurance multirisque.
- Exempleire de facture pro forma marchandise moins de 300 000.00 DA en TTC.
- Exempleire de la facture pro ferma de matière première moins de 150 000.00 DA en TTC.
- Copies de la carte fellah professionnel établie et légalisé par la chambre d'agriculture de TIZI OUZOU sise à Krim Belkacem.
- Copie de la fiche signalétique établie par la chambre d'agriculture de TIZI OUZOU.
- Copies de l'attestation de conformité de l'étable, établie par le vétérinaire de la subdivision agricole.
- Copies de contrat de location de terrain 24 mois renouvelable.
- Copies contrat de location d'étable.
- Original la CNAS (non affiliation CNAS).

L'accompagnateur va faire le traitement et la vérification du dossier et l'enregistrer.

❖ Etape 4 : présentation de projet devant le comité de sélection de validation et de financement des projets par l'accompagnateur de promoteur, qui est composé de :

- Le directeur de l'ANJEM.
- Les accompagnateurs de l'ANJEM
- Les représentants des 5 banques étatiques

Après l'examen du projet une réponse est alors émise 4 cas de décisions sont possible :

- Cas de validation : le projet de promoteur est validé par le comité, donc une attestation d'éligibilité doit être délivrée pour le promoteur.
- Cas sous réserve : accepté dans la commission, pas d'attestation d'éligibilité jusqu'au relevé de réserve.
- Cas d'ajournée : un des conditions d'accès au dispositif non respecter donc une deuxième commission pour le projet.
- Cas rejet : un autre dossier doit être fourni par le promoteur.

Dans le cas de validation du projet le promoteur va bénéficier d'une formation d'une durée de 3 jours.

❖ Etape 5 : étude techno-économique :

Cette étude est effectuée par l'accompagnateur pour étudier le montant total de projet.

- Enregistrement de dossier par les établissements DSG dossier d'éligibilité et de financement.
- Identification de promoteur. (Nom, prénom, l'âge, l'activité ...).
- Description de produit.
- Étude de marché.

-Une fois cette étude est effectuée, l'accompagnateur transmet le dossier à la banque avec deux (2) copies de l'étude techno-économique et (2) décision d'éligibilité et de financement.

-la banque délivre un accord ou un désaccord après un mois ou deux mois maximum à partir de la date de dépôt de dossier.

Chapitre IV Les dispositifs d'aide de l'Etat dans le développement de l'élevage bovin laitier en Algérie.

En cas d'un accord, la banque délivre « notification d'accord bancaire » et le promoteur doit ouvrir un compte bancaire commercial relia à son activité, verser son apport personnel et le PNR ANJEM et demander le RIB relever identification bancaire.

❖ Etape 6 : signature de contrat d'adhésion au fonds de caution mutuelle de garantie FGMMMS.

Ce contrat pour le paiement de FGMMC, Le promoteur se présente à la coordination munie des pièces suivantes :

- Copie de la notification de l'accord bancaire
- Copie du reçu de versement de l'apport personnel
- Décision d'éligibilité de financement

❖ Etape 7 : formalisation du dossier PNR prêt non rémunérer.

Le dossier PNR constitue des pièces suivantes :

- Demande d'appel de fonds et listings nominatif des promoteurs à financer.
- Copie originale des décisions d'éligibilité et de financement.
- Copie de la carte nationale.
- Copie des notifications des accords bancaires.
- Copie de reçue de versement de l'apport personnel.
- Copie du reçu de versement de la cotisation au FGMMC.
- L'attestation de RIB du compte promoteur.

Dès réception de l'état nominatif des bénéficiaires des PNR, le coordinateur convoque les promoteurs pour les informer de la disponibilité de leurs financements.

❖ Etape 8 : Libération du crédit bancaire.

La libération totale du crédit est subordonnée à la présentation par le promoteur sous la supervision de l'accompagnateur des documents suivant :

- Le versement de l'apport personnel du promoteur.
- Le virement du PNR ANJEM en compte.
- Le gage de matériel roulant.
- L'ordre d'enlèvement du chèque établis par le coordinateur de l'ANJEM ,30 à la commande et 70 à la livraison.

❖ Etape 9 : la mise en place du projet et l'entrée en phase d'exploitation.

Le promoteur doit avoir l'ensemble des équipements ou matériels du financement du projet afin de démarrer son projet.

IV.3.5. Les modes de financement de l'ANGEM :

Le financement d'une micro-entreprise par le micro crédit accordé dans le cadre l'ANGEM est sous deux formules (tableau8) :

✚ Le financement de l'acquisition de matière première.

✚ Le financement triangulaire.

- Le financement de l'acquisition de matière première :

Il y'a deux niveau de financement dans ce type de formule :

- ✓ Niveau 1 : Le financement de matière premier par un crédit de l'ANGEM qui ne dépasse pas 100 000 DA, et celles qui possède des équipements et outillages mais qui n'a pas la capacité de financer l'achat de matière première pour entreprendre une activité. La période de Remboursement s'étale sur 12 mois avec un différé de 3 ans.
- ✓ Niveau 2 : Le financement ne dépasse pas 250 000 DA qui sont destiné à l'achat de la matière

Première et à la création d'activité économique dans les wilayas du sud.

- Le financement triangulaire :

Ce sont des crédits octroyés par la banque et l'ANGEM avec un apport personnel du Promoteur pour la création d'un projet qui ne doit pas dépasser 1000 000 DA ; le financement se décompose comme suit :

- Un prêt bancaire 70%.
- Prêt non rémunéré de l'ANGEM 29%.
- Apport personnel 1%

Tableau 8. Récapitulatifs des deux modes de financements.

Taille du projet	Profil du promoteur	Apport personnel	Crédit bancaire	PNR
Ne dépasse pas 100.000	Tout profil (acquisition de matières première)	0%	–	100%
Ne dépasse pas 250000	Tout profil (acquisition de matière première) au niveau des wilayas du sud	0%	–	100%
Ne dépasse pas 1000.000	Tout profil (financement triangulaire)	1%	70%	29%

IV.4. Avantages fiscaux accordés par les dispositifs

- Exonération de la taxe foncière sur les constructions et additions de constructions pour une période de trois (03) ans, six (06) ans ou dix (10) ans selon l'implantation du projet, à compter de sa date de sa mise en exploitation
- Exonération totale de l'impôt Forfaitaire Unique (l'IFU), pour une période de trois (03) ans, six (06) ans ou dix (10) ans selon l'implantation du projet, à compter de sa date de mise en exploitation
- A l'expiration de la période d'exonération de l'IFU, cette dernière peut être prorogée de deux (02) années, lorsque le promoteur d'investissement s'engage à recruter trois (03) employés pour une durée indéterminée
- Exemption des droits d'enregistrement des actes constitutifs de sociétés.
- Différé de trois (03) années du remboursement du crédit bancaire.

CHAPITRE V :

LES DISPOSITIFS

D'AIDES DE L'ETAT

DANS LE

DEVELOPPEMENT DE

L'ELEVAGE DANS LE

MONDE

L'agriculture est la principale source de revenus pour 80 % des populations pauvres dans le monde et nourrir les personnes que compte la planète. En tant que tel, le secteur joue un rôle clé pour mettre fin à l'extrême pauvreté, l'augmentation des revenus et l'amélioration de la sécurité alimentaire (WBG, 2022).

V.1. France :

La France est le pays le plus grand du continent européen. Il est le premier pays agricole européen. L'agriculture a toujours été un secteur important de la culture française, notamment en Bretagne ou en Aquitaine. Actuellement, environ les trois cinquièmes de la terre sont utilisés pour certains types de productions agricoles, tels que l'élevage de bovin et la production de betteraves à sucre.

La place de l'agriculture française dans le monde (FAO, 2019) :

- La France est classée la 8^{ème} dans la production du lait avec 3,2 % de la production mondiale.
- L'Union européenne à 28 occupe la troisième place des pays producteurs de viandes bovines. La France est le premier pays producteur avec près de 1 400 milliers de tonnes équivalent carcasse.
- 2^{ème} exportateur mondial des céréales (45 % de la récolte céréalière).
- Au 5^{ème} rang mondial et au 3^{ème} rang européen, la France reste un pays exportateur de produits agroalimentaires de premier plan.

Dans le cadre de développement et du maintien de l'agriculture, plusieurs aides agricoles sont mis en place par le ministre de l'agriculture et de la souveraineté alimentaire (MASA, 2022)

On retrouve, selon MASA (2022) :

V.1.1. Les aides PAC :

La PAC, c'est la **Politique agricole commune** à tous les Etats membres de l'Union européenne. Cette politique a été mise en place en 1962, avec pour objectif initial d'augmenter la productivité du secteur agricole et garantir la sécurité alimentaire. Aujourd'hui elle est séparée en deux "piliers". Le premier pilier concerne le soutien des marchés et des revenus agricoles, dont le système d'aides aux agriculteurs constitue

La majeure partie ; le deuxième pilier est la politique de développement rural. Parmi les aides PAC :

- Production végétale :
 - ✚ Aides couplées à la production végétale.
 - ✚ Investissement pour la PAPAM
- Production animale :
 - ✚ Aides directes aux bovins
 - ✚ Aides ovins et caprins
 - ✚ Protection des races a petits effectifs
- Agriculture biologique.
- Environnement :
 - ✚ Mesures agro-environnementales et climatique (MAEC) à la surface
 - ✚ Indemnité compensatoire de handicap naturel (ICHN) aide aux agriculteurs installés dans des territoires touchés par des contraintes de production.
- Diversification agricole.
- DPB :
 - ✚ Aides découplées - droit à paiement de base

Pour être éligible et recevoir des aides PAC, vous devez remplir les 3 conditions suivantes :

- Être une personne physique ou morale.
- Avoir une exploitation.
- Avoir une activité agricole d'élevage et/ou de culture.

V.1.2. Les aides à l'installation :

- Aides nationales à l'installation et la Dotation Jeune Agriculteur (DJA) :

Est une aide en capitale financée à 80% par l'Union Européenne et 20% par l'Etat. Son montant varie selon la zone d'installation, la nature et l'ampleur du projet. Cette aide est destinée à faciliter une première installation dans des conditions favorisant la réussite du projet, pour les jeunes agriculteurs âgés de 18 ans au moins de 40 ans.

➤ Aide Régionale Spécifique à l'Installation (ARSI) :

Les futurs agriculteurs, âgés entre 18 et 50 ans, non éligibles à la DJA pour un projet d'installation agricole qui permet l'affiliation à la MSA (La Mutualité sociale agricole)

➤ Prêt PRCTA : un prêt à taux 0%, sans garantie :

C'est un Prêt 0% limité au maximum à 20% du montant total de l'investissement au démarrage et à 40% pour les projets en filière élevage (un atelier élevage à minima en année 5), circuits courts (20% du Chiffre d'Affaires dégagé en circuit courts avant le terme de l'année 5) et ou SIQO « signe d'identification de qualité d'origine » (atelier ou production labellisé en année 5).

C'est pour Les futurs agriculteurs, âgés de 18 à 50 ans, éligibles à :

- L'aide directe régionale ARSI pour les créations ou les reprises de projet agricoles
- La DJA et créant un atelier Valeur Ajoutée

V.2. Inde :

L'Inde est un pays de l'Asie. Les différentes régions de l'Inde possèdent chacune leurs climats ; équatorial à la pointe sud, rigoureux près de l'Himalaya.

L'agriculture en Inde est un secteur économique important de pays, et l'une des productions agricoles les plus importantes de la planète, elle occupe le deuxième rang mondial en matière de production agricole. Ainsi L'agriculture en Inde emploie 42% de la population active et représente 17 à 18% du produit intérieur brut du pays (MASA ,2019).

L'agriculture en Inde dans le monde (MASA ,2019) :

- Puissance agricole majeure, l'Inde possède la deuxième surface agricole au monde
- L'Inde est le premier producteur mondial de lait.
- L'Inde est le premier producteur des protéagineux et le deuxième en production du blé, riz, coton, sucre, thé, fruits et légumes.
- L'Inde est le premier exportateur viande bovine.
- L'Inde est le premier exportateur de riz et d'épices.

Plusieurs aides agricoles sont mis en place par le ministère indien de l'agriculture et de l'aide sociale des agriculteurs (MIAASA, 2021) dans le but d'aider au maintien et au développement de l'agriculture.

V.2.1. Le FIDA :

Le FIDA (Fonds international de développement agricole) est une banque d'aide au développement qui a pour vocation d'aider financièrement, elle est représenté en Inde depuis plus de 30 ans, elle vise à doubler les revenus des agriculteurs en valeurs réelle d'ici à 2022..Au cours de la période 2018-2024, aidera le gouvernement à établir les services et les organisations de producteurs agricoles et alimentaire des petits exploitants soient à la fois rémunérateurs, durables et réalisent face au changement climatiques et aux fluctuations brutales des prix.

- Le FIDA intervient à l'échelle locale et cible les agriculteurs marginaux les plus pauvres, les femmes, les jeunes, les paysans sans terre.
- Les projets de la FIDA visent systématiquement à remédier aux problèmes structurels tels que le manque d'accès aux ressources naturelles, aux terres agricoles et à des services publics de qualité.
- Le FIDA intervient dans la commercialisation de produit issu de l'agriculture paysanne dans le but d'accroître leurs revenus.
- Le FIDA permettre aux femmes rurales de créés leurs petites entreprises agricoles.

Quelques aides du FIDA :

- Des aides financières pour commencer un projet agricole ou améliorer la production
- Le machinisme agricole et l'équipement de production.
- Des terres agricoles.

V.2.2. Crédit agricole CIB :

Crédit CIB (Corporate and Investment Bank) Présent en Inde depuis 1981, ses activités principales sont :

- ✓ Les financements de projets agricoles et d'autres secteurs.
- ✓ Une large gamme de produits agricoles et de services d'accompagnement.

V.3. Australie :

L'Australie est un pays insulaire d'Océanie membre du Commonwealth, situé entre l'océan Indien et le Pacifique Sud, au sud-est de l'Asie.

L'Australie compte environ **125 000 exploitations** agricoles et pastorales. Le **manque d'eau et la sécheresse** représente le principal facteur limitant de la production agricole. Les autres facteurs limitant sont la **qualité des sols** (sols fragiles, pauvres en minéraux, non fertiles ...) et les terrains difficiles, néanmoins il reste un grand pays exportateur de matières premières agricoles, et tout est mis en œuvre pour qu'il le reste. L'agriculture contribue à hauteur de 2 % dans le PIB (produit intérieur brut) et occupe 2,9 % des actifs (MASA, 2016).

Le ministère de l'agriculture et des ressources aquatiques (MARA, 2017) a mis en place plusieurs programmes destinés à améliorer la gestion des ressources :

- 1- « Le Carbon Farming Future Program » : vise à aider les agriculteurs à adapter leurs modes de production pour réduire leurs émissions de carbone.
- 2- « Caring for our country » : programme interministériel doté de 2,2Mds AUD (1,55 Mds €) sur cinq ans (renouvelé en avril 2012 pour la période 2013-2018) comprend un volet agriculture raisonnable géré par le ministère de l'agriculture. Son objectif est de parvenir à un environnement plus sain, mieux protégé, bien géré, résilient, et fournissant des services écosystémiques essentiels dans un climat changeant".
- 3- « Water for the future » : un programme géré par le ministère de l'environnement pour l'amélioration de la gestion de l'eau.
- 4- « Australia's Farming Future » : achevé en avril 2012, destiné à aider les agriculteurs à s'adapter au changement climatique. Des aides financières exceptionnelles versées pour aider des agriculteurs victimes de désordres climatiques exceptionnels sont en voie d'extinction. Mais de récents désordres climatiques qui ont frappé les agriculteurs et le niveau élevé d'endettement de ceux-ci ont conduit le gouvernement à annoncer en avril 2013 une aide de 420M AUD sur deux ans, sous forme de prêt concessionnel (pour un montant maximum de 650 000 AUD par exploitation).

PARTIE PRATIQUE

CHAPITRE VI :

**MATERIEL ET
METHODES.**

VI.1. Objectif :

Le principal objectif de notre étude est d'analyser l'impact des dispositifs d'aide de l'Etat (ANADE et CNAC) dans le cadre du développement de l'élevage bovin.

VI.2. Description de la région d'étude :

La wilaya de Tizi-Ouzou (figure 4) est située sur le littoral centre d'Algérie, sa superficie s'étend sur 2958 km² soit 0,13% du territoire national, dont 80% en relief montagneux à altitude moyenne de 800 m. C'est une wilaya côtière ouverte au nord sur la mer Méditerranée sur 70 km de côtes. La wilaya a une superficie agricole utile (SAU) de 98 722 ha soit 38 % de superficie agricole totale (SAT), une population rurale de 79 674 habitants soit 63% de la population totale, et qui détient 0,33 ha SAU /habitant (DSA, 2020).



Figure 4. Carte de division administrative de la wilaya Tizi-Ouzou (source : DPAT ,2010).

VI.2.1. Aspect administratif :

A l'issue du dernier découpage administratif de 1984, La wilaya de Tizi-Ouzou compte 21 Daïras et 67 Communes. Sur les 67 communes, 38 ont moins de 50 km². Les communes montagneuses sont moins vastes que celles des plaines et vallées (DPAT, 2010).

VI.2.2. Aspect géographique :

La wilaya de Tizi-Ouzou est limitée par :

- ✓ La mer de méditerranée au Nord.
- ✓ La wilaya de Bouira au sud.
- ✓ La wilaya de Boumerdes à l'Ouest.
- ✓ La wilaya de Bejaïa à l'Est.

VI.2.3. Le climat :

Tizi-Ouzou se situe dans la zone du climat méditerranéen il se caractérise par deux saisons bien distinctes. D'octobre à Avril, les mesures d'air arctique l'emportent généralement et déterminent une saison froide et en raison des massifs montagneux qui couvrent la wilaya, il neige sur les régions hautes notamment la chaîne de Djurdjura en hiver, d'autre part durant les autres mois de l'année, les masses d'air tropical remontent et créent la chaleur et la sécheresse. Le temps variable, fréquent sur la wilaya est créé par des fronts discontinus, dus à la circulation zonale (d'Ouest en Est) de l'air.

VI.2.4. Ressource hydrique :

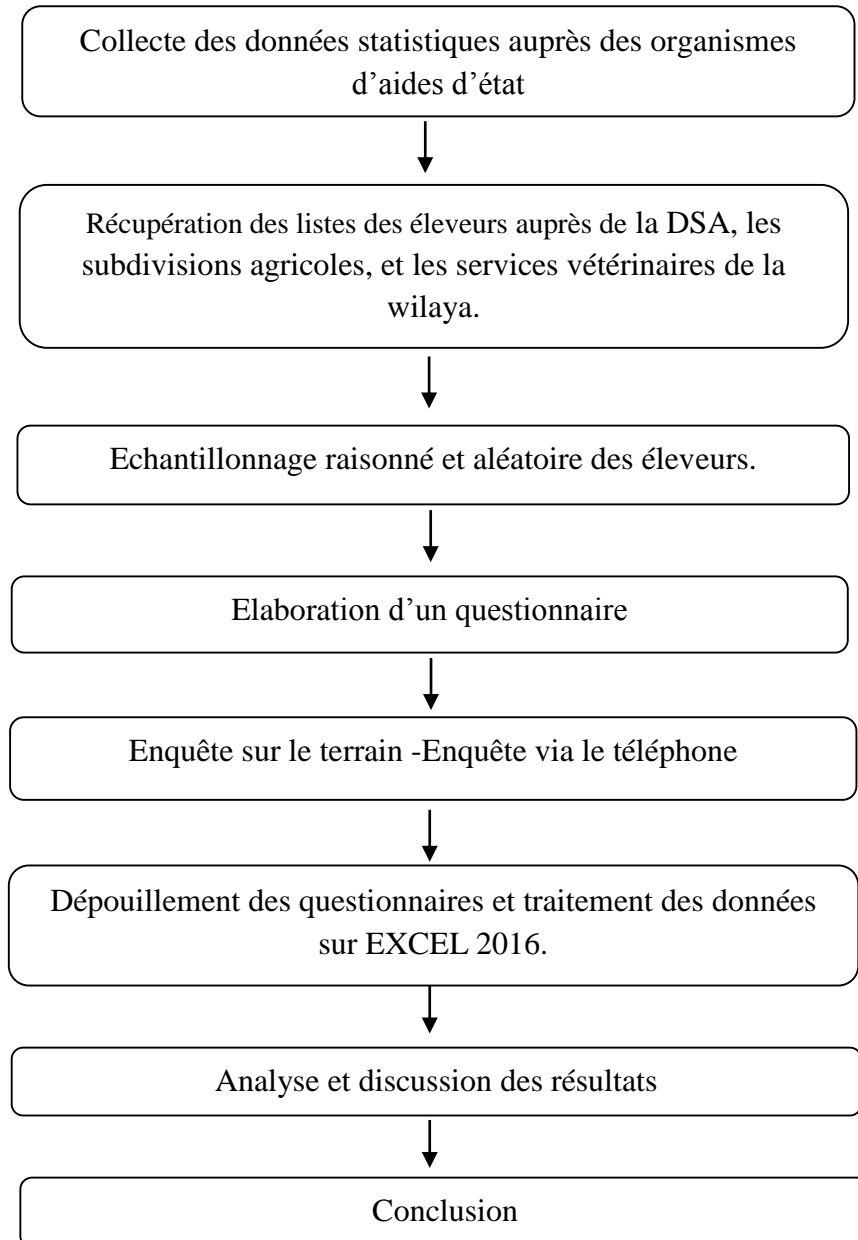
La wilaya de Tizi-Ouzou représente un réservoir d'eau appréciable pour le centre du pays, la pluviométrie moyenne de l'année en cours de la wilaya a atteint 900mm.

L'hydrologie de la région est dominée par l'Oued Sébaou qui recueille à travers ses affluents l'essentiel des eaux en provenance du Djurdjura, du massif central et même de la chaîne côtière. Les reliefs sont en effet délimités par un certain nombre de cours d'eau d'importance socio-économique évidente, dont nous citerons principalement : Oued-Boubehir, Oued Djemaa, Oued-Bougoura, Assi-Ousserdhoun et Assif El Hammam (Yennek-Belhadi, 2010). Tous ces oueds alimentent les nappes souterraines qui couvrent la majeure partie des besoins en eau de la wilaya. Leurs débits sont irréguliers, torrentiels en hiver après les averses et sec en été (Allane, 2008).

VI.3. Démarche méthodologique :

VI.3.1. La démarche utilisée :

La méthode par laquelle cette étude a été menée est la méthode d'enquête, les informations recueillies ont été élaborées à partir d'un questionnaire. Cette partie regroupe plusieurs étapes :



VI.3.1.1. Elaboration du questionnaire :

Notre modèle de questionnaire établit un recueil assez important d'informations possible sur l'élevage bovin dans la région d'étude, il comprend les volets suivants :

- Le volet social qui regroupe toutes les informations sur l'éleveur.
- Le volet financier qui regroupe des informations sur la date du financement. Type de financement, le suivie du projet...
- Volet des données sur l'exploitation qui comprend : la superficie, la production végétale, la mécanisation.
- Le volet de la production animale qui comprend : matériel animal, condition d'ambiance, production laitière.
- Le volet conduite d'élevage qui comprend : l'alimentation, la reproduction, hygiène et prophylaxie.

VI.3.1.2. Le choix des exploitations :

Les exploitations choisies sont localisées dans les communes connues par la présence et la dominance du cheptel bovin laitier, notamment les bénéficiaires de l'un des deux dispositifs.

- La liste des éleveurs est obtenue par la DSA et les numéros de téléphone par les subdivisions et par certains vétérinaires.
- Le nombre d'éleveurs enquêtés est de 78 éleveurs du dispositif ANADE et 55 éleveurs du dispositif CNAC, ce qui fait un total de 133 éleveurs.

VI.3.1.3. Déroulement de l'enquête :

- Les enquêtes dans les exploitations ont été démarrées le début du mois de juin 2022 jusqu'au mois d'août de la même année.
- Le choix des éleveurs est basé sur la liste des bénéficiaires dans le cadre des dispositifs CNAC et ANADE.
- Notre enquête a été menée sur le terrain, dans des bâtiments d'élevages, cependant certaines enquêtes ont été menées par voie téléphonique à cause de non disponibilité des éleveurs dans leur domicile, ou bien la difficulté d'accès au lieu.
- Le transport a été effectué par nos propres moyens dans les régions à accès facile.
- La durée du questionnement des éleveurs était de 20 à 30 min.

VI.3.2. Régions prospectées et visitées :

Afin de réaliser cette étude notre choix s'est porté sur 25 communes dans la wilaya de Tizi-Ouzou, les régions prospectées sont représentées dans la figure 5.



Figure 5. Représentation des communes enquêtées au niveau de la wilaya de Tizi -Ouzou.

VI.3.3. Méthode de l'analyse :

Pour le traitement des données, une analyse descriptive des données a été réalisée à partir de la création des bases de données sur Microsoft Excel version 2016 pour les deux dispositifs étudiés afin de réaliser des graphes et des tableaux explicites à discuter par la suite.

VI.4. Les obstacles rencontrés :

En dépit des efforts que nous avons fait pour contourner les obstacles de terrain, notre enquête ne s'est pas déroulée sans difficultés, parmi les empêchements majeurs rencontrés nous citons :

- La réticence de certains responsables d'établissements à nous donner leurs statistiques.
- L'indisponibilité de certains éleveurs, occupés soit par les travaux de préparation de terrain ou par les activités extra agricoles.
- Difficultés d'accès à certaines exploitations.
- La spontanéité des réponses, parfois contradictoires.

CHAPITRE VII :

RESULTATS ET

DISCUSSION.

VII.1. Les projets financés par CNAC de 2004 à 2021 :

CNAC est l'un des dispositifs d'aide d'Etat qui a contribué aux financements de nombreux projets dans le domaine de l'agriculture notamment le secteur de l'élevage bovin laitier, dans le cadre du développement de cette activité dans la wilaya de Tizi-Ouzou. Le tableau 9 ci-dessous représente les données statistiques sur les projets d'agriculture financés par le dispositif CNAC allant de 2004 à 2021.

Tableau 9. Récapitulatif des projets d'agriculture financés par la CNAC de 2004 au 2021 (CNAC ,2022).

	Nombre de vaches (têtes)	Total projets	Montant des projets financés DA (total)
Elevage bovin	3835	459	2 466 377 041,48
Elevage (Divers)	-	147	580 563 092,94
Agriculture	-	976	4 903 943 639,04

Comme le montre le tableau 9, le nombre total des projets agricoles financés par CNAC est de 976 avec un montant de 4 903 943 639,04 DA. Il est à noter que l'élevage bovin est l'un des projets les plus financés par rapport aux autres élevages, il est estimé de 3835 têtes de vaches laitières pour 459 projets avec un montant de 2 466 377 041,48 DA. Concernant les autres élevages, la CNAC a financé seulement 147 projets pour un montant de 580 563 092,94 DA.

NB : concernant les données statistiques ANADE nous n'avons pas pu les obtenir auprès de l'établissement.

VII.2. Description générale des exploitations bovine enquêtées :

Après avoir analysé les données de notre enquête, nous avons pu obtenir une description générale des exploitations enquêtées. Cette description est basée sur les données générales de l'éleveur, identification de l'exploitation (bâtiment d'élevage, alimentation, reproduction etc...) et le financement.

VII.2.1. Données sur l'élèveur :

VII.2.1.1. Âge des chefs des exploitations :

Le nombre des éleveurs ainsi que leurs âges sont repartis en deux groupes illustrés dans le tableau 10.

Tableau 10. Age des éleveurs enquêtés.

Age (ans)	Nombre des éleveurs	Pourcentage %
25-40	72	55
40-60	58	45

A partir du tableau 10, il est à remarquer que les éleveurs bénéficiaires dans le cadre des dispositifs CNAC et ANADE ont une moyenne d'âge de 42 ans, la majorité sont des éleveurs jeunes dont l'âge varie entre 25-40 ans. Et les adultes avec l'âge 40-60 ans, représentent 45 %. Nous notons que l'âge est l'une des conditions d'éligibilité de dispositif.

VII.2.1.2. Niveau d'instruction des éleveurs :

Les différents niveaux d'instruction des éleveurs sont mentionnés dans la figure 6.

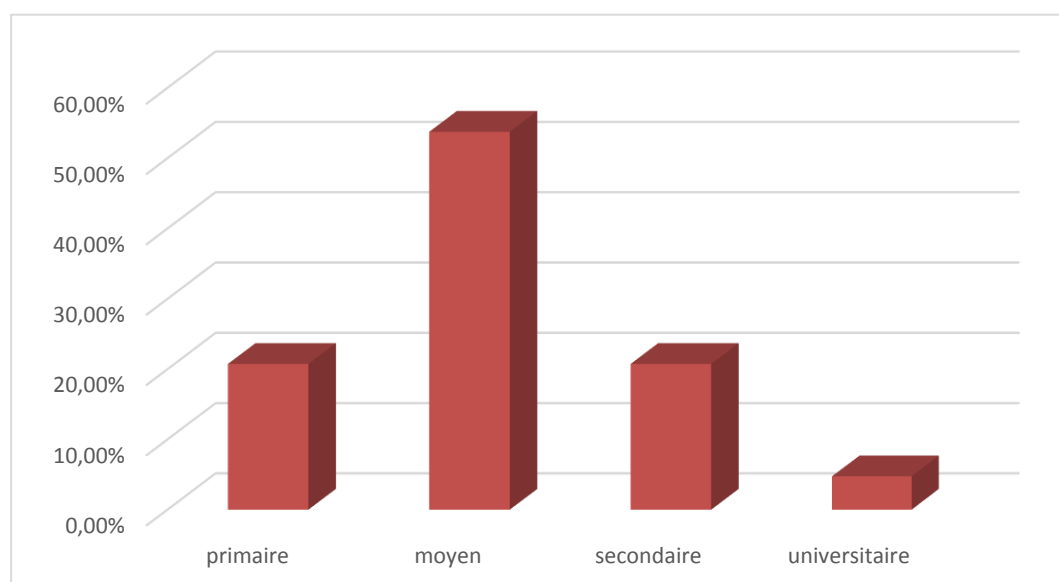


Figure 6. Niveau d'instruction des éleveurs enquêtés dans la région d'étude.

D'après notre enquête, plus de la moitié des éleveurs ont un niveau moyen avec un taux de 53 %, suivi par les éleveurs qui ont un niveau primaire et secondaire avec un pourcentage de 21%. Le niveau universitaire ne représente que 5% des éleveurs.

VII.2.1.3. Formation agricole :

La formation agricole est l'une des étapes essentielles dans la création d'une entreprise dans le cadre des dispositifs CNAC et ANADE.

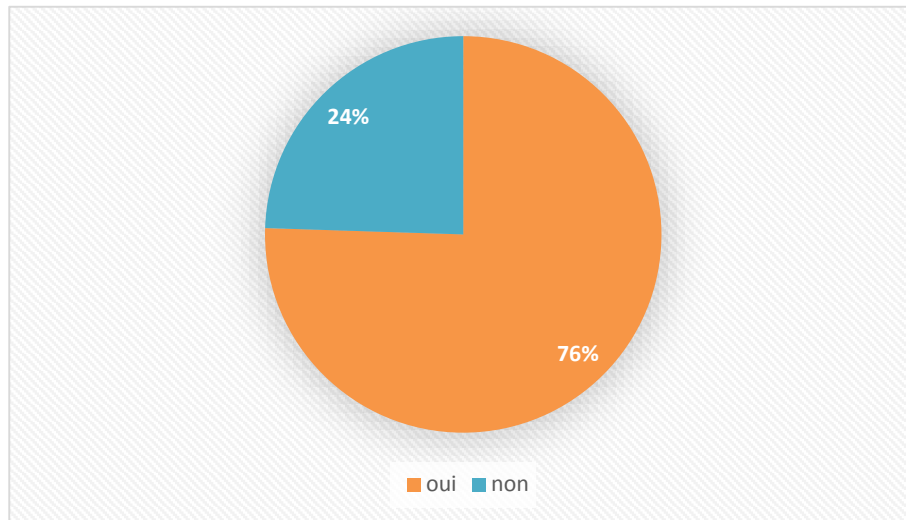


Figure 7. Répartition des éleveurs selon leurs formations en agriculture.

Comme montre les résultats de la figure 7 ci-dessus, 76 % des éleveurs ont bénéficié d'une formation soit d'une durée de 3 mois ou d'une semaine au niveau de l'Institut Agricole de Boghni ou l'Institut Agricole ITMAS Boukhalfa. 24 % des éleveurs enquêtés sont des promoteurs sans formation.

VII.2.2. Situation actuelle de l'élevage (2022) :

D'après les résultats obtenus (figure 8), parmi 133 élevures enquêtés nous notons 67% qui pratiquent jusqu'à à ce jour l'activité d'élevage après avoir bénéficié du dispositif. Néanmoins, 33 % (soit 44 éleveurs.) ont arrêté l'activité, ce qui revient d'une part à la cherté de l'alimentation, les consultations vétérinaires et les prix élevés des vaches, et d'autre part à cause de la perte de tout le cheptel suite à de nombreuses maladies.

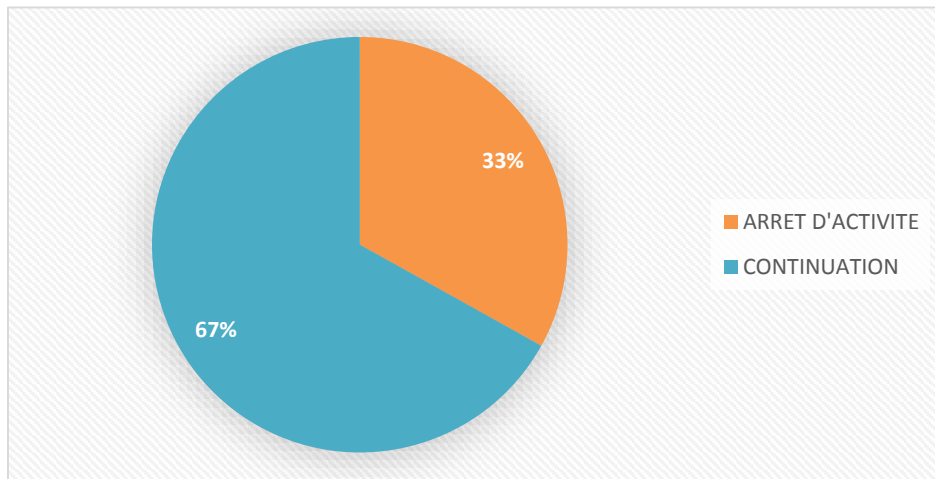


Figure 8. Répartition des éleveurs selon leurs formations en agriculture.

VII.2.3. Financement :

Le mode de financement le plus fréquent chez les éleveurs enquêtés est le financement triangulaire ou le montant de l'apport personnel est établi à 1% et l'apport des dispositifs (CNAC et ANADE) à 29% lorsque le montant du coût d'investissement qui est de 5.000.00 DA à 10.000.000 DA.

Et l'apport personnel à 2%, l'apport des dispositifs à 28% lorsque le montant de coût d'investissement est inférieur ou égal à 5.000.00 DA. Avec l'apport de la banque qui est de 70%. Le rebroussement s'effectue généralement par tranches.

Concernant l'extension de l'entreprise, aucun des éleveurs n'a procédé à cause du crédit non remboursé, la procédure compliquée, la cherté et l'arrêt de l'activité.

VII.2.3.1. Les Garanties données par l'éleveur :

Selon nos enquêtés, la banque et les dispositifs CNAC et ANAD ne demandent aucune garantie pour les éleveurs bénéficiaires.

VII.2.4. Identification des exploitations :

VII.2.4.1. Bâtiment d'élevage :

Le bâtiment d'élevage constitue un élément important en élevage bovin laitier. Sa qualité est appréciée selon son état général, matériaux de construction moderne et son hygiène (figure 11).

- Avant de bénéficier du financement par les dispositifs CNAC et ANADE (figure 9).

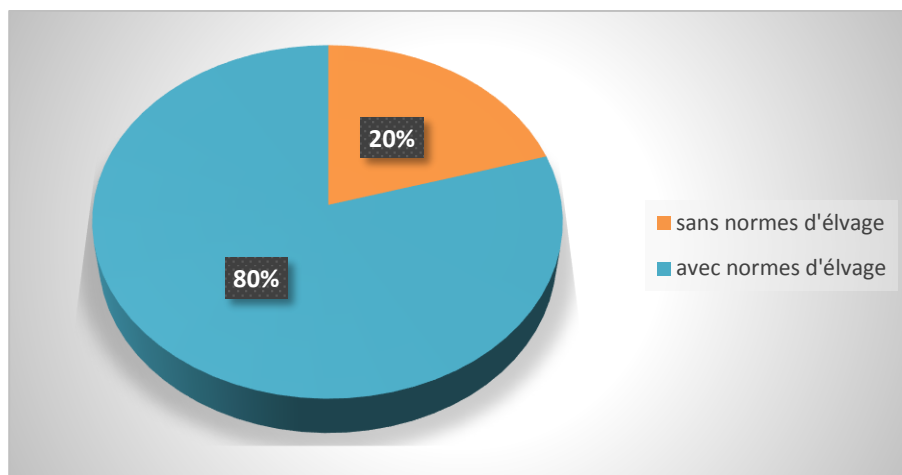


Figure 9. Répartition des éleveurs selon la qualité de leurs bâtiments d'élevage avant le financement par les dispositifs.

- Bâtiment d'élevage après financement par les dispositifs CNAC et ANADE (figure 10).

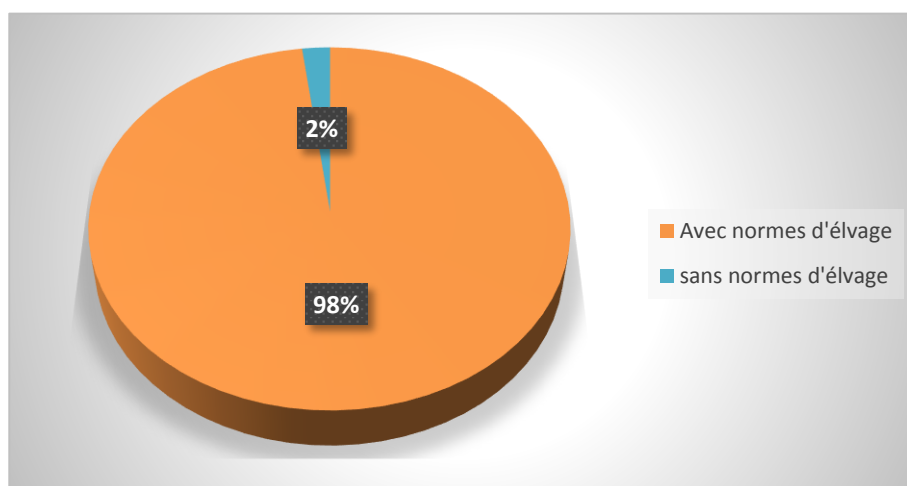


Figure 10. Répartition des éleveurs selon la qualité de leurs bâtiments d'élevages après financement par les dispositifs.

80 % des bâtiments d'élevages des exploitations enquêtées avant le financement par les dispositifs ont une étable qui respecte les normes d'élevage et 20 % des exploitations ne respectent pas les normes d'élevage. Actuellement, en 2022 nous remarquons une amélioration de la qualité des étables pour enregistrer un taux de 98% et seulement 2% des exploitations qui ne suivent pas les normes d'élevages.



Vue de l'intérieure



Vue de l'extérieure

Figure 11. Bâtiment d'élevage bovin laitier à Mekla (construction en tôle).

VII.2.4.2. La main d'œuvre :

Avant le financement par les dispositifs nous remarquons 9% des exploitations seulement recrutent une main d'œuvre salariale permanente. Parmi cette dernière 8% recrutent 1 à 2 salariés et seulement 1 % qui recrutent jusqu'à 3 salariés. Cependant 91 % des exploitations la main d'œuvre est essentiellement familiale.

Après le financement par les dispositifs nous notons une augmentation de la main d'œuvre salariale permanente dans 20 % des exploitations, dont 13 % recrutent 1 salarié, 3 % 2 salariés et 4 % de 3 à 4 salariés, mais la main d'œuvre familiale est toujours dominante dans 80 % des exploitations enquêtées, comme le montre le tableau 11.

Tableau 11. La main d'œuvre recrutée dans les exploitations enquêtées.

	Main d'œuvre salariale permanente	Main d'œuvre familiale
Avant le financement par les dispositifs	9%	91%
Après le financement par les dispositifs	20%	80%

VII.2.4.3. Superficie des exploitations :

Le tableau ci-dessous montre l'évolution de la surface agricole utile dans différentes communes de la Wilaya de Tizi-Ouzou qui ont bénéficié des financements des différents dispositifs. Selon les résultats illustrés dans le tableau 12, la superficie utile en hectare dans la wilaya de Tizi-Ouzou, est égale à 686 ha. Ce qui fait une moyenne de 5,15 avant le financement par les dispositifs, puis a augmenté après le financement par les dispositifs d'une moyenne de 0,18 avec un total de 710,5 ha.

La commune de Freha, Iflissen, Timizart, et Mekla détiennent les plus grandes superficies agricoles utiles dans la wilaya de Tizi-ouzu. Comparé aux communes restantes, que ce soit avant ou après le financement par les dispositifs.

Tableau 12. La superficie agricole utile par hectare des exploitations avant et après le financement par les dispositifs CNAC et ANADE .

Superficie agricole	0 à 5 ha	5 à 10 ha	10 à 15 ha	15 à 20 ha	20 à 50 ha
% d'exploitations avant financement par les dispositifs	48	42	6	3	1
% d'exploitations après le financement par les dispositifs	50	36	9	3	1

Nous constatons qu'avant le financement par les dispositifs 48% des exploitations ont une superficie utile en hectare qui varie entre 0 et 5 ha, ces exploitations ont connu une augmentation de 2% après le financement des dispositifs.

Certaines exploitations ont connu une diminution dans le nombre de superficie utile, notons que 42% d'exploitations avec une superficie qui varie entre 5 à 10ha, ont baissé de 6%. Cette baisse est due à la vente des terrains et au changement d'activité de plusieurs éleveurs.

Cependant nous observant que 4% des exploitations n'ont pas signalé de changement après le financement par les dispositifs.

Nous mentionnons aussi que certains éleveurs ne possèdent pas des terrains agricoles.

VII.2.4.4. Mécanisation :

Avant le financement par les dispositifs nous constatons que seulement 32% des éleveurs possèdent des tracteurs, un outil indispensable pour les éleveurs qui possèdent des grandes parcelles agricoles et qui cultivent le fourrage. En revanche, 68% n'avaient pas de tracteur à cause du manque de moyens. Le niveau de mécanisation des exploitations enquêtées est représenté dans le tableau 13.

Tableau 13. La possession du tracteur avant et après le financement par les dispositifs CNAC et ANADE (ex ANSEJ).

Tracteur	Avant financement par les dispositifs (éleveurs)	Après financement par les dispositifs (éleveurs)
Possession du tracteur	32%	47%
Non possession du tracteur	68%	53%

Le niveau de mécanisation après le financement par les dispositifs a augmenté de 15%, ce qui fait un total de 47%. Cette augmentation est due à l'acquisition du matériel à travers le dispositif, ou soit à l'achat par les propres moyens de l'éleveur. Les 53% restant ne possèdent pas de tracteur, ils ont généralement acquis soit un autre véhicule, ou bien ils n'ont pas de mécanisation à cause des prix d'achats très élevés.

VII.2.5. Production végétale :

Les éleveurs produisent une grande partie de l'alimentation de leurs animaux sur la ferme. D'après les éleveurs enquêtés, les cultures les plus souvent réalisées dans un élevage de ruminants sont l'herbe, le trèfle, le maïs et la luzerne pour les fourrages.

La surface des fourrages cultivés dans les exploitations enquêtées, varie de 0 à 25 ha, ces superficies sont représentées dans le tableau 14.

Tableau 14. La superficie et la moyenne des fourrages cultivés par hectare avant et après le financement par les dispositifs CNAC et ANADE (ex ANSEJ).

La superficie agricole	0 à 5ha	5 à 10ha	10 à 15ha	15 à 20ha	20 à 25ha
% d'exploitations avant financement des dispositifs	70	18	8	2	2
% d'exploitations après financement des dispositifs	76	21	1	1	1

Avant le financement par les dispositifs nous notons un total de 379 ha des superficies de fourrages cultivés avec une moyenne de 2,49 ha.

Nous apercevons que 70% des exploitations utilisent une surface des fourrages cultivés qui varie entre 0 et 5 ha avant. Et après le financement des dispositifs, ils ont augmenté jusqu'à 76%, et 21% d'exploitations utilisent entre 5 à 10 ha.

Nous constatons que 8% des exploitations qui utilisent une surface de fourrage de 10 à 15 ha avant, sont passés à 1% après le financement par les dispositifs. Cette diminution en hectare serait due certainement au manque d'eau, au manque de moyens, aux éleveurs qui ont arrêté leurs activités ainsi que l'utilisation des sols pour d'autres cultures. Nous citons que 2% d'exploitations de 15 à 25ha n'ont connu aucun changement après avoir bénéficié des dispositifs.

VII.2.6. Production animale :

VII.2.6.1. Effectif bovin :

Selon les enquêtés, nous remarquons que la moyenne des troupeaux bovins avant le financement par les dispositifs est estimée à 8,96 têtes, et la moyenne des troupeaux en 2021 après l'aide des dispositifs est estimée à 11,49 têtes. Une augmentation en moyenne de 2,53.

Nous constatons que le niveau des effectifs de bovin dans les régions de Iflissen, Feha, Tizi-ouzou, Timizart est élevé par rapport aux autres régions. Ceci peut être expliqué par la disponibilité des terres agricoles utile pour l'élevage. La commune de Freha a marqué la possession du plus grand nombre de cheptel, que ce soit avant ou après le financement par les dispositifs. Le nombre de bovins par exploitation avant le financement par les dispositifs ANADE et CNAC est représenté dans le tableau 15.

Tableau 15. Effectif bovins dans la wilaya de Tizi-Ouzou, avant et après le financement par les dispositifs ANADE (ex ANSEJ) et CNAC.

Effectif bovins	0 à 20 têtes	20 à 40 têtes	40 à 60 têtes
% d'exploitations avant financement par les dispositifs	86	10	4
% d'exploitations après financement par les dispositifs	75	22	3

D'après le tableau ci-dessus, nous constatons que 86% des exploitations qui possèdent un effectif de bovins entre 0 et 20 têtes avant le financement par les dispositifs, a diminué jusqu'à 75%, une baisse de 11%, qui peut être expliquer par la vente et/ou la mort du cheptel, mais aussi au changement d'activités de plusieurs éleveurs. 10% des exploitations qui possèdent un effectif de bovin entre 20 et 40 têtes avant, ont connu une croissance de 12% après le financement par les dispositifs. Expliquer par la possession des terres agricole utile pour l'élevage. Ainsi qu'à l'aide des dispositifs d'Etat. En contrepartie, 4% d'exploitations avant le financement, ont marqué une baisse de 1%, ceux qui peut être également expliqué par la vente ou la mort du cheptel, et au changement d'activités de plusieurs éleveurs.

VII.2.6.2. Effectif des vaches laitières :

Une vache laitière est une vache élevée pour produire du lait destiné à la consommation. Les bénéficiaires ont connu une augmentation dans l'effectifs des vaches laitières allant de 690 têtes avant les dispositifs jusqu'à 1033 têtes après le financement par les dispositifs, avec une moyenne de 7,76.

L'effectifs des vaches laitières dans la wilaya de Tizi-Ouzou, avant et après le financement par les dispositifs CNAC et ANADE est représenté dans le tableau 16.

Tableau 16. Effectifs des vaches laitières dans la wilaya de Tizi-Ouzou, avant et après le financement par les dispositifs CNAC et ANADE.

Effectif des vaches laitières	0 à 10 têtes	10 à 20 têtes	20 à 40 têtes
% d'exploitation avant le financement par les dispositifs	83	12	5
% d'exploitations après le financement par les dispositifs	59	35	6

A travers ces résultats nous constatons que 83% des exploitations qui possèdent un effectif qui varie entre 0 e 10 têtes avant le financement par les dispositifs, ont baissé dans le taux des effectifs des vaches laitières allant jusqu'à 59%, une chute de 24%. Expliquer par la vente ou la mort des vaches laitières suites a des maladies. Ou bien à la vente des vaches laitières destinée à l'abattoir en raison de la chute de production du lait. Ainsi qu'au changement d'activités de plusieurs éleveurs. Néanmoins, 17% des exploitations qui possèdent un effectif de 10 à 40 têtes de vaches laitières ont connu une croissance jusqu'à 35% après le financement par les dispositifs, justifier par les grandes superficies agricoles qui appartiennent à ces régions, ce qui leurs permet de produire suffisamment d'alimentations pour couvrir les besoins des vaches laitières afin d'avoir une meilleure production. Et aussi à l'aide du financement par les dispositifs.

VII.2.6.3. Les différentes races de vaches laitières avant les dispositifs :

D'après la figure 12, La race majoritaire choisi par les éleveurs avant le financement par les dispositifs est la Montbéliard avec un taux de 40%, suivie de la race locale à 17%. En plus de la Fleckvieh à 6% et la Holstein à 5%.

La répartition des races de vaches laitières par commune est représentée dans la figure 12 ci-dessous.

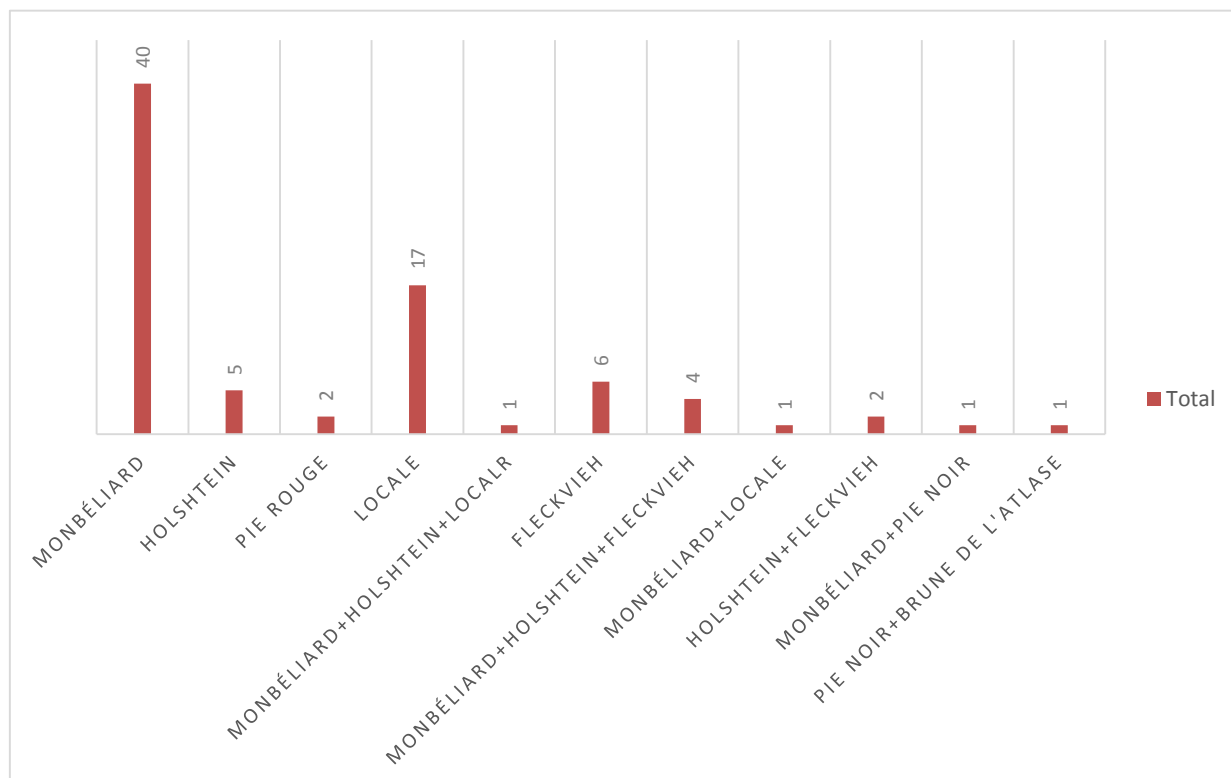


Figure 12. Les différentes races des vaches laitières présentes dans les élevages enquêtés de la wilaya de Tizi-Ouzou avant le financement par les dispositifs CNAC et ANADE.

8% des exploitations enquêter ont un mixte entre la Montbéliard, locale, Holshtien, Flickvieh Et 4% entre Montbéliard, pie noir, pie rouge et la brune de l'atlas.

VII.2.7. Conduite de l'élevage :

VII.2.7.1. Alimentation :

L'alimentation de la vache laitière est différente d'une exploitation à une autre selon la nature des ressources alimentaires disponible et la saison.

Au niveau total des fermes enquêtées, nous remarquons que la ration de base « fourrage vert » est distribué durant le printemps avec des quantités élevées à celle des autres saisons.

- Le concentré : les éleveurs distribuent le concentré comme un aliment compliment pour leurs cheptels bovins.

Tableau 17. Les quantités du concentré distribué dans les exploitations enquêtées avant et après le financement par les dispositifs.

Quantité de concentré distribuée par kg/jour/troupeau (10 têtes en moyenne)	% des éleveurs avant le financement par les dispositifs	% des éleveurs après le financement par les dispositifs
0 kg	13	9
Entre 4 à 30	16	10
Entre 30 à 70	29	12
Entre 70 à 250	34	54
Plus de 250	8	15

D'après le tableau 17, nous remarquons une augmentation dans la quantité de concentrés distribuée chez les éleveurs enquêtés avant et après les financements. 54% des exploitations enquêtées distribuent entre 70 à 250 kg /jour/ troupeau (10 têtes en moyenne) tandis qu'avant les financements CNAC et ANADE seulement 34% des éleveurs distribuent cette quantité. Avant les financements nous notons que 8% distribuent plus de 250 kg/jour /troupeau, Après les financements nous avons enregistrés 15 % des éleveurs pour cette quantité.

13% et 9 % des bénéficiaires avant et après le financement par les dispositifs respectivement, ne distribuent pas de concentré pour leurs troupeaux à cause de la cherté de l'aliment ou ils ne possèdent pas de cheptel bovin laitier.

➤ L'ensilage enrubonné :

D'après notre enquête dans les exploitations visitées presque la moitié des éleveurs ne distribuent pas de l'ensilage enrubonné pour leurs cheptel bovin est cela est expliqué par la non disponibilité dans certaines régions et la cherté de cet aliment.

➤ La quantité d'alimentation donnée par jour :

Dans les exploitations enquêtées la quantité donnée par jour avant le financement par les dispositifs est en moyenne de 250 KG /jour/troupeau et en moyenne de 25 KG /jour/vache. Après le financement par les dispositifs on remarque une augmentation dans les quantités données, 350 KG /jour/troupeau et en moyenne de 35 KG /jour/vache.

VII.2.7.2. Mode de reproduction :

La reproduction est un facteur important dans la conduite de l'élevage, elle assure le maintien et l'amélioration de l'activité de l'éleveur. Le tableau 18 montre les modes de reproduction lesquelles les éleveurs enquêtés utilisent.

Tableau 18. Mode de reproduction dans les exploitations enquêtées.

Mode de reproduction utilisé chez les éleveurs	Nombre total des éleveurs avant le financement par les dispositifs (%)	Nombre total des éleveurs après le financement par les dispositifs (%)
Montée naturelle	41	38
Insémination artificielle	21	20
Les deux méthodes IA+ MN	38	42

La montée naturelle est la méthode de reproduction qui vient en premier lieu avant le financement par les dispositifs avec un pourcentage de 41% des exploitations enquêtées, suivie des deux méthodes (IA+MN) avec un taux de 38 %. Après le financement par les dispositifs nous remarquons que 42% des éleveurs ont recours aux deux méthodes (IA+MN), tandis que 38% des éleveurs utilisent la montée naturelle dans leurs exploitations.

L'insémination artificielle est la méthode de reproduction qui vient en dernier lieu avant et après le financement par les dispositifs avec un pourcentage de 21% et 20% respectivement, cela est expliqué par Le faible taux de réussite de la saillie des vaches et la cherté de cette méthode d'après les éleveurs enquêtés.

VII.2.7.2.1. L'âge des génisses à la première saillie et au premier vêlage avant et après les dispositifs :

Sur l'ensemble des exploitations enquêtées nous avons remarqué qu'avant et après le financement des dispositifs l'âge des génisses à la première saillie est en moyenne de 18 mois. 27 mois est l'âge moyen des génisses au premier vêlage.

VII.2.7.3. Hygiène et prophylaxie :

VII.2.7.3.1. La litière :

Différents types de litières sont utiliser dans les élevages enquêtés dont les tapis, la paille et les copeaux de bois. Avant et Après le financement par les dispositifs nous avons constaté que 21%

Éleveurs ne tapissent pas pour leurs cheptels, pendant que 28% éleveurs changent de litière une fois par jour et 51% éleveurs changent 2 fois et plus par jour.

VII.2.7.3.2. Les maladies :

Le tableau 19 ci-dessous explique les maladies fréquentes dans les exploitations enquêtées.

Nous remarquons que la maladie la plus fréquente dans tous les élevages est les mammites que ce soit avant ou après le financement par les dispositifs (CNAC et ANADE ex ANSEJ). Cela revient à la négligence de la mise en œuvre des mesures sanitaires afin d'éviter ce genre de maladie.

Tableau 19. Les maladies les plus fréquentes dans les exploitations enquêtées avant et après le financement par les dispositifs CNAC et ANADE.

Maladies	Avant le financement par les dispositifs (Exploitations)	Après le financement par les dispositifs (Exploitations)
Aucune	48	42
Mammites	28	33
Tuberculose	3	1
Brucellose	3	1
Boiterie	-	3
Météorisation	2	2
Kyste utérin	-	-
Mammites + Boiterie	6	8
Jaunisse	1	-
Diarrhée	1	-
Jaunisse + Boiterie	2	2
Kyste utérin + Mammites	-	1
Mammites + Météorisation	-	2
Mammites + Boiterie+ Météorisation	-	1
Mammites + Boiterie+ Jaunisse	2	1
Mammites + Brucellose	2	-
Mammites + Boiterie+ Diarrhée	-	1

Relativement aux consultations vétérinaires et à la vaccination du cheptel, tous les éleveurs enquêtés sont attentifs concernant ces deux sujets afin de maintenir leurs animaux en bonne état de santé.

VII.2.8. Production laitière :

La production laitière dans les exploitations enquêtées varie selon la saison et l'alimentation donner pour le troupeau, la moyenne varie entre 8 Litres jusqu'à 40 Litres.

L'analyse des résultats obtenus sur la production laitière montre qu'avant le financement par les dispositifs environ 14% des éleveurs ne pratiquaient pas l'activité d'élevage d'où la production nulle, et 78% des éleveurs ont une moyenne de production de 2 à 25 Litres et seulement 8% des éleveurs qui produisent en moyenne 25 à 40 Litres (figure 13).

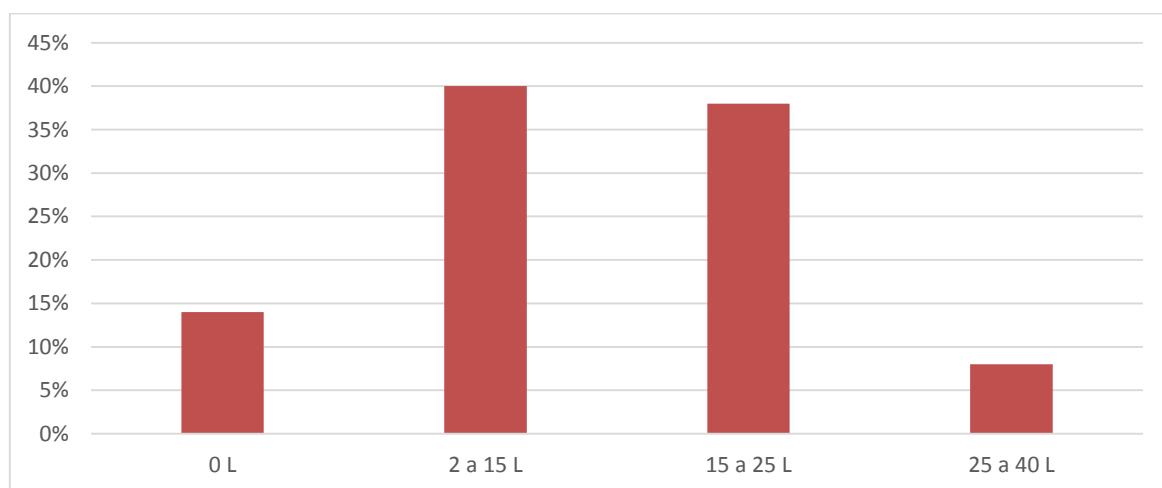


Figure 13. La moyenne de production laitière dans les exploitations enquêtées avant le financement par les dispositifs CNAC et ANADE.

Après le financement par les dispositifs, nous signalons que 10% d'éleveurs ont arrêté l'activité. En outre, 77 % des éleveurs produisent en moyenne 7 à 25 Litres et 13 % des éleveurs produisent en moyenne 25 à 37 Litres (figure 14).

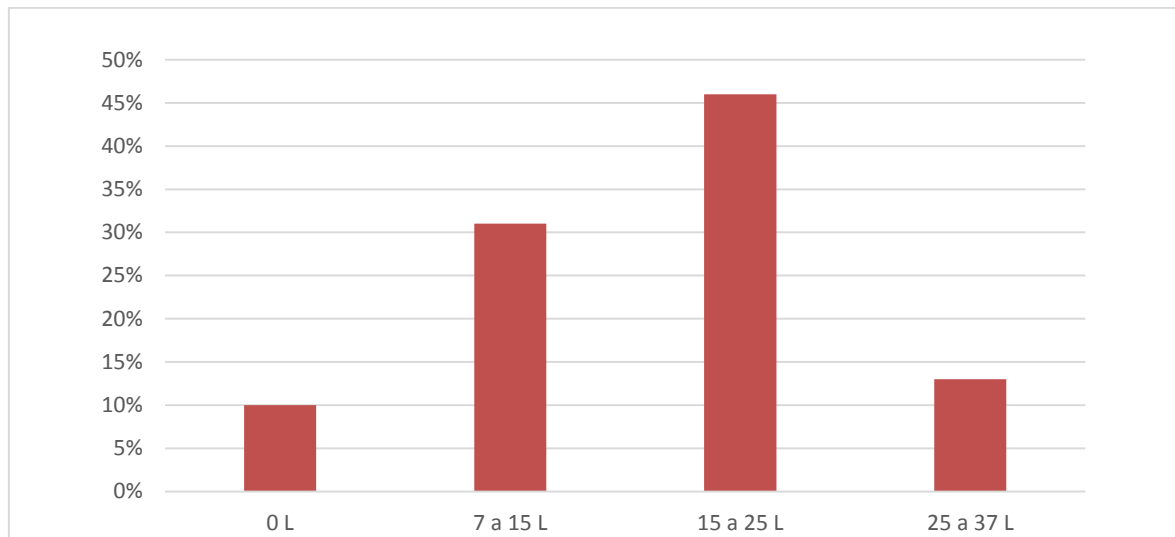


Figure 14. La moyenne de production laitière dans les exploitations enquêtées après le financement par les dispositifs 2022 CNAC et ANADE.

VII.3. La performance des dispositifs CNAC et ANADE ex ANSEJ :

VII.3.1. Le dépôt de dossier :

La majorité des éleveurs dont 63% ont rencontré des difficultés lors du dépôt de dossier. Le problème revient au dossier compliqué et chargé qu'ils doivent fournir pour l'obtention du crédit. Et les 37% non pas rencontré de difficulté (figure 15).

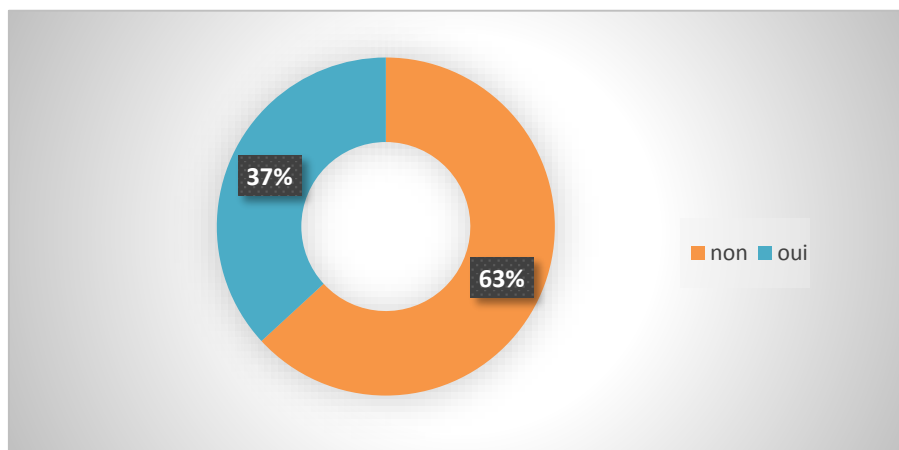


Figure 15. Le dépôt de dossier au niveau des dispositifs CNAC et ANADE .

VII.3.2. La rentabilité des financements des dispositifs :

L'élevage bovin laitier est en voie de progression. Selon les 133 éleveurs enquêtés et en se basent sur les résultats de l'analyse illustrer dans la figure 16 ci-dessous, nous constatons que 44% des investissements sont rentables. Ce pourcentage nous indique vraiment que l'élevage est en voie de développement malgré les 54% dont l'activité n'est pas rentable, ceci peut être expliqué par la cherté de l'alimentation qui est le problème majeur de tous les éleveurs, viendra ensuite la cherté des consultations vétérinaire et des vaccins, le manque de professionnalisme et enfin la non disponibilité des terres agricoles destinés aux élevages.

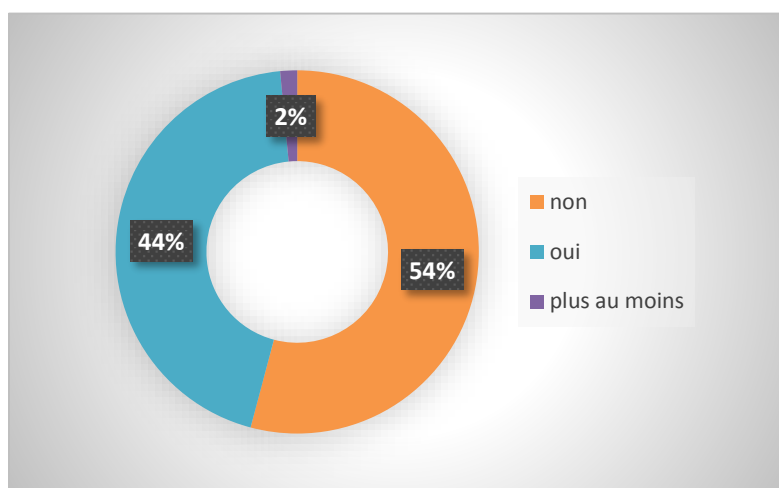


Figure 16. Le taux de rentabilité par les dispositifs ANADE et CNAC 2022.

VII.3.3. Le suivi des projets par les dispositifs :

D'après nos enquêtes (figure 17), on constate qu'à 86% les deux dispositifs ne font pas le suivi des projets. Les 14% restants on signaler le suivi des projets par les dispositifs, ce chiffre revient à ceux qui remboursent leurs crédits.

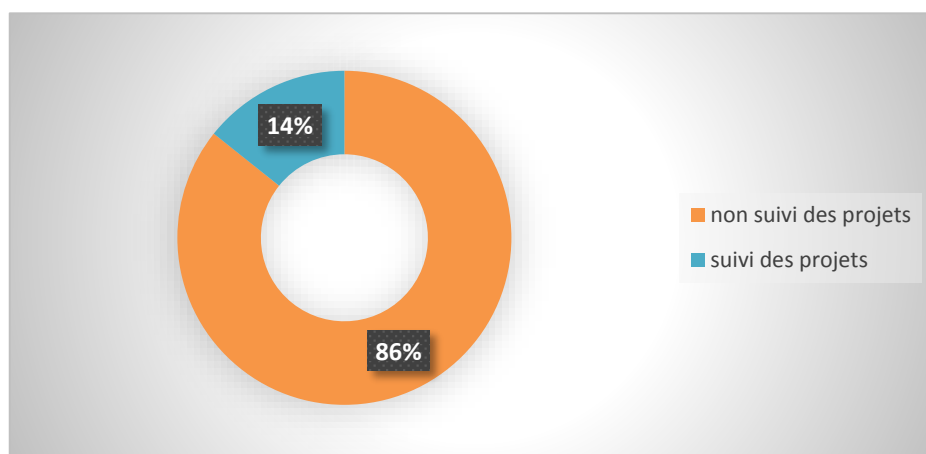


Figure 17. Le suivi des projets par l'ANADE et CNAC 2022.

CONCLUSION

Notre travail est basé principalement sur des enquêtes que nous avons entrepris auprès de 133 exploitations de bovin laitier, dans la wilaya de Tizi-Ouzou, afin de recueillir des informations sur les conditions d'élevage et sa performance, dans le but d'évaluer et d'analyser la rentabilité actuelle des élevages de bovin laitier financés par les dispositifs CNAC et ANADE ex ANSEJ.

Les données que nous avons obtenues auprès du service des statistiques agricoles de la DSA de Tizi-Ouzou, précisent une décroissance importante de l'effectif du capital bovin laitier et de taux de production laitière ainsi qu'aux nombre d'élevages, plus précisément à partir de l'année 2015.

Malgré les nombreux dispositifs mis en place par l'Etat pour inciter le développement de la filière lait, nous apercevons une baisse dans cette activité. Cela revient à plusieurs facteurs responsables (le manque de professionnalisme concernant les techniques et les normes d'élevages par certains chefs d'exploitations, faute de manque d'instruction ; la cherté de l'aliment de bétail et du fourrage qui constitue une entrave pour le développement de l'élevage bovin et la production laitière ; et en dernier, les éleveurs endettés se débattent dans des soucis financiers qui les empêchent d'envisager d'agrandir leur cheptel).

A l'aboutissement de notre étude, il en résulte que 33% des éleveurs bénéficiaires ont arrêté l'activité à cause de leurs situations difficiles. Tandis que 54% nous ont déclaré que le financement des dispositifs n'était pas rentable. Ainsi aucun éleveur n'a procédé à l'extension du projet à cause du non remboursement de la totalité du crédit.

En rajoutant à cela, les services des dispositifs d'aide d'Etat ne font pas le suivi des projets. Ceci les éloigne de la situation réelle de l'éleveur.

A l'issue de ces remarques, des recommandations sont faites d'apporter des éléments de solutions aux problèmes sus cités de l'élevage bovin laitier et assurer une bonne rentabilité.

- Utilisation des ressources alimentaires locale pour limiter le recours à l'achat des produits d'importation chère.
- Respect strict des règles et normes d'hygiène pour réduire l'utilisation des médicaments et les coûts de santé.

- Organisation des stages et journées de formation professionnelle pour améliorer le niveau technique des éleveurs et leurs maîtrises.
- Inciter les dispositifs d'aide d'état CNAC et ANADE à faire le suivi de leurs projets auprès des éleveurs.

REFERENCES
BIBLIOGRAPHIQUES

- Adem R., 2002. Le contrôle laitier en Algérie. Les performances zootechniques des élevages bovins laitiers en Algérie. Synthèse campagne 2001/2002, 16 p.
- Allane M., 2008. Bien-être animal et production bovine cas des exploitations de la wilaya Tizi-Ouzou. Thèse de doctorat. INA. p 47.
- Bencherif A., 2001. Stratégies des acteurs de la filière lait en Algérie : Etats des lieux et problématiques. In : Les filières et marchés du lait et dérivés en Méditerranée : Etat des lieux, problématique et méthodologie pour la recherche. Options Méditerranéennes, Série B, Etudes et Recherches, n°32, 25-45.
- Bessaoud O., Pellissier J.P., Rolland J.P., Khechimi W., 2008. Rapport De Synthèse Sur l'agriculture En Algérie. [Rapport De Recherche] CIHEAM-IAMM. Pp : 82.
- Cherfaoui ML., Mekersi S., Amroun M., 2003. le programme national de réhabilitation de la production laitière : objectifs visés, contenu, dispositif de mise en œuvre et impacts obtenus. www.greedal.com. P 17.
- CNAC (caisse national d'assurance chômage).2022. Données Statistiques.
- CNIS, 2016. Centre national de l'informatique et des statistiques des douanes. CNIS, Algiers, Algérie.
- Denna M., Derghal S., 2021. Mémoire de fin d'étude : caractéristique de l'élevage bovin laitier en Algérie. Université 8 Mai 1945 Guelma Faculté des Sciences de la Nature et de la Vie, Sciences de la terre et de l'Univers.
- Djebbara M. ,2008. Durabilité et politique de l'élevage en Algérie. Le cas du bovin Laitier. Colloque international « développement durable des productions animales : enjeux, évaluations et perspective. Alger.
- DPAT, 2010 : Direction de la Planification et de l'Aménagement du Territoire ; Annuaire Statistique de la wilaya de Tizi Ouzou.
- DSA Tizi-Ouzou (Direction Des Services Agricoles De La Wilaya). 2014. Données Statistiques.
- DSA Tizi-Ouzou (Direction Des Services Agricoles De La Wilaya). 2020. Données Statistiques.
- DSA Tizi-Ouzou (Direction Des Services Agricoles De La Wilaya). 2022. Données Statistiques.

- Eddebbarh A., 1989. Systèmes extensifs d'élevage bovin laitier en Méditerranée. In Le lait dans la région méditerranéenne. Options Méditerranéennes, Série A, Séminaires Méditerranéens n°6, 123-133.
- FAO, 2019. Organisation des nations unies pour l'alimentation et l'agriculture « Food and agriculture organisation », 2019 : Données relatives au recensement agricole et à la production agricole.
- FAOSTAT., 2020. Organisation des nations unies pour l'alimentation et l'agriculture « Food and agriculture organisation » statistiques, 2020 : Bases des données statistiques <http://www.fao.org/faostat/fr/#data/QA> , Consulté le 20/05/2022.
- Far Z., 2002. Caractérisation du comportement reproductif et productif de la race Bovine Montbéliarde en situation semi-aride. Mémoire D'Ingénieur Agronome. INA Alger, 110p.
- Feliachi K., 2003. Rapport National sur les Ressources Génétiques Animales : Algérie. : Directeur Général de l'Institut National de la Recherche Agronomique d'Algérie (INRAA) Octobre 2003).
- Ferrah A., 2000. L'élevage bovin laitier en Algérie : problématique, question et hypothèse pour la recherche. Conférence : 3 ème journées de recherches sur les productions animales, Conduite et Performance d'Élevage. Université Mouloud Mammeri (UMMTO), Algérie.40-49.
- Houichiti R., 2018. Dynamique de l'agriculture et sécurité alimentaire dans la région de Ghardaïa (Sahara septentrional algérien).
- Kali S., Sadaoui M., Ait Amokhtar S., Belkheir B, Benidir M., Bitam A., Benmebarek A., 2018. Éléments d'enquête générale sur la filière lait en Algérie. International Journal of Business and Economic Strategy. Vol 8. 12-19.
- Kerkatou B., 1989. Contribution à l'étude du cheptel bovin en Algérie. Les populations locales. Mémoire d'Ingénieur Agronome, Alger : INA (Institut National Agronomique).
- Kheffache H., Bedrani S., 2012. Les importations subventionnées de génisses à haut potentiel laitier : un échec dû à l'absence de politique laitière globale. Les cahiers du cread.vol 101, Pages 123-146.
- Landais E., Lhoste P., Milleville P., 1989. Points de vue sur la zootechnie et les systèmes d'élevage tropicaux. Cah. Sci. Hum. 23 (3-4) : 421-437.
- MADR, 2007 : Statistiques agricoles- Ministère de l'Agriculture et du Développement Rural.

- MADR, 2013 : Statistiques agricoles- Ministère de l'Agriculture et du Développement Rural.
- MADR, 2017 : Statistiques agricoles- Ministère de l'Agriculture et du Développement Rural.
- MADR, 2018. Statistiques agricoles- Ministère de l'Agriculture et du Développement Rural.<https://www.aps.dz/economie/76635-production-nationale-de-lait-plus-de-3-52-milliards-de-litres-en-2017>.
- MADR, 2022. Statistiques agricoles- Ministère de l'Agriculture et du Développement Rural.
- Mansour L., 2015. Etude de l'influence des pratiques d'élevage sur la qualité d'un lait : effet de l'alimentation. Thèse de doctorat. Université Ferhat Abbas Sétif, Agronomie,190P.
- MARA, 2017 : ministère de l'agriculture et des ressources aquatiques.
- MASA,2016 : ministère de l'agriculture et de la souveraineté alimentaire.
<https://agriculture.gouv.fr/australie>
- MASA ,2019 : ministère de l'agriculture et de la souveraineté alimentaire.
<https://agriculture.gouv.fr/inde>
- MASA, 2022 : ministère de l'agriculture et de la souveraineté alimentaire.
<https://agriculture.gouv.fr/rechercher?query=les+aides+agricole> .
- MIAASA, 2021 : le ministère indien de l'agriculture et de l'aide sociale des agriculteurs.
- Mouffok C., Saoud R., 2003. Pratiques de conduite et performances d'élevage Bovin laitier en région semi-aride. Mémoire d'Ingénieur Agronome, INA. Alger, 100p.
- Mouffok C., 2007. Diversité des systèmes d'élevage bovin laitier et performances animales en région semi-aride de Sétif. Thèse de doctorat. Option Sciences animale. INA. Alger.
- Mouhouche B., 2010. Etude en vue d'une utilisation durable et efficace des ressources hydriques en Algérie. Colloque international sur « L'ARIDOCULTURE ». Optimisation des productions agricoles et développement durable. CRSTRA. Biskra.
- Nadjraoui D., 2001. FAO Country pasture / Forage resource Profiles: Algeria.
<http://www.fao.or/AG/AGP/agpc/doc/coumprof/Algeria.htm>.
- ONIL 2018 : office national interprofessionnel du lait. 2018. statistiques agricoles.
- Senoussi, A., Haïli, L., & Maïz, H. A. B. 2010. Situation de l'élevage bovin laitier dans la région de Guerrara (Sahara Septentrional Algérien). *Livestock Research for Rural Development*, vol. 22, no 12, p. 2010.

- Yakhlef H., 1989. La production extensive du lait en Algérie. In : Le lait dans la région méditerranéenne. Options Méditerranéennes, Série A, Séminaires Méditerranéens n° 6, 135-139.
- Yakhlef H., Madani T., et Abbache N., 2002. Biodiversité importante pour l'agriculture : cas des races bovines, ovines, caprines et camelines. MATE-GEF/PNUD : projet ALG/G13, Décembre 2002. 43p.
- Yennek -Belhadi N., 2010. effets des facteurs d'élevage sur la production et la qualité du lait de vache en régions montagneuses ,51 p.
- Yozmane R., Mebirouk-Boudechiche L., Chaker-Houd K. et Abdelmadjid S. 2017. Typologie des élevages bovins laitiers de la région de Souk-Ahras (Algérie). Vol. 99, 201 p.
- WBG, 2022. World Bank Group : <https://www.worldbank.org/en/topic/agriculture> consulté le 06/06/2022 .
- ANADE : Agence national de l'appui et de développement de l'entrepreneuriat. www.anade.dz
- ANGEM : Agence nationale de gestion du micro-crédit. www.angem.com
- CNAC : Caisse national d'assurance chômage. www.cnac.dz
- Zaida W., 2016. Évaluation de la performance de la nouvelle politique de régulation de la production nationale de lait cru. Nouv. Écon. 2 : 51–67.

ANNEXES

Questionnaire Impacts des dispositifs d'aide de l'Etat (ANSEJ, ANGEM, CNAC...) sur le développement de l'élevage bovin.

I. Données sur l'éleveur

code :

Commune : Wilaya :

Nom :

Prénom :

Age : ...

Q1 : Niveau scolaire : aucun primaire moyen secondaire universitaire

Q2. : Formation agricole oui non

I. Données sur l'exploitant

Q3. Main d'œuvre

+ Quel était le nombre moyen de travailleurs permanents de l'exploitation AVANT ANSEJ ?.....

+ Quel était le nombre moyen de travailleurs permanents de l'exploitation APRES ANSEJ (2021) ?.....

II.3. Financement

Q4 : la date de financement de votre projet par l'ANSEJ ?

Q5. a : Fiche d'identification de la micro-entreprise Oui. Non.

Q5. b : Avez-vous des partenaires financiers ? Oui Non

Q5. b.1 : Si oui quel est le lien de parenté ? Frères proches Autres

Q5.c : Quel est le cout d'investissement de votre projet ?

Inférieur ou égal à 5.000.000 Da

De 5.000.00 Da1 à 10.000.000 Da

Q5.d : Quel est le délai de votre passage au comité de sélection et de validation de financement (CSVF) ?

Q5.e : Quel est le mode de financement de votre projet ? Mixte Triangulaire

Q5.e.1 : Quel est le niveau de votre apport personnel ?

Si le financement est mixte : Egal à 2% Entre 2% 10 % Entre 10% 30 % Entre 30% 50%
Supérieur à 50%

Q5.e.2 : Si le financement est triangulaire : Apport personnel :..... Apport l'ANSEJ :

Crédit Bancaire :.....

Q5.f : Avez-vous procéder à l'extension de votre entreprise ? Oui Non

Q5.f.1 : si non pourquoi

.....

Q5.f.2 : si oui, Pour quel but ?.....

Q5.g : Avez-vous rencontré des difficultés lors de financement de votre projet ? Oui Non

Q5.g.2 : quelles sont les problèmes rencontrés au niveau de l'ANSEJ

.....
.....

Q5.h : Parmi les conditions exigées par l'ANSEJ, quelle(s) est (sont) celle(s) qui vous a posé plus de difficultés ? Apport personnel Trouver un fournisseur

L'adhésion aux fonds de caution mutuelle de garantie risque/crédit

Q5.i : Quelles sont les garanties que vous avez portées à l'ANSEJ pour l'obtention de prêt non rémunéré (PNR) ?

Q5.j : Avez-vous bénéficié d'un prêt non rémunéré(PNR) supplémentaire ? Oui non

Q5.j.2 : Si non, pourquoi ?.....

.....

Q5.k : Quel est le délai de réponse de la banque ? 2 mois Plus de 2 mois

Q5.l : Avez-vous des amis créateurs des micro-entreprises ? Oui Non

Q5. m : Connaissez-vous des créateurs des micro-entreprises qui ont réussi leurs projets ? Oui Non

Q5.n : Avez-vous des amis que vous avez sollicités pour la création de votre entreprise ? Oui Non

Q5.n.1 : Si oui, quelle est la nature de l'aide ?.....

.....

Q5.o : Le financement par l'ANSEJ été rentable : oui non

Q5.p : Le dépôt de dossier été rapide oui non

Q5.q : le remboursement, par tranches oui non

Q5.r : L'ANSEJ fait le suivit de ces projets oui non

I. Données sur l'exploitation

Superficie

Q6 : Quelle était la superficie agricole utile moyenne par hectare de l'exploitation AVANT ANSEJ ?

.....

Quelle était la superficie agricole utile moyenne par hectare de l'exploitation APRES ANSEJ (2021) ?

.....

III.2 Production végétale

III.2.1. Utilisation du sol

Q7 : Quelle était la superficie moyenne des fourrages cultivés AVANT ANSEJ ?.....

Quelle est la superficie moyenne des fourrages cultivés APRES ANSEJ (2021) ?

III.2.2. Mécanisation

Aucune Mammites Tuberculose Brucellose

Quelles étaient les maladies fréquentes au sein des élevages APRES ANSEJ (2021)?

Aucune Mammites Tuberculose Brucellose

Q20 : Consultiez-vous un vétérinaire pour contrôler l'état de santé du cheptel AVANT ANSEJ :

Oui non

Consultiez-vous un vétérinaire pour contrôler l'état de santé du cheptel APRES ANSEJ (2021) ?

Oui non

Q21 : Pratiquez-vous la vaccination du cheptel AVANT ANSEJ ? Oui Non

+ Pratiquez-vous la vaccination du cheptel APRES ANSEJ (2021)? Oui Non

IV.4. Production laitière

Q21 : Quelle était la durée moyenne de la lactation AVANT ANSEJ ?.....

Quelle était la durée moyenne de la lactation APRES ANSEJ (2021) ?

Q22 : Quel était le rendement moyen laitier /vache/jour AVANT ANSEJ ?

Quel était le rendement moyen laitier/vache/jour APRES ANSEJ (2021) ?

Résumer :

Avec pour objectif d'analyser l'impact des dispositifs d'aide d'Etat sur le développement de l'élevage bovin laitier dans la wilaya de Tizi-Ouzou, 133 exploitations ont été enquêtées dans différentes régions de la wilaya. Les résultats montrent que 55 % des éleveurs bénéficiaires ont un âge entre 25 -40 ans et 53 % ont un niveau moyen. La majorité des exploitations enquêtées respectent les conditions favorables pour réussir l'élevage bovin laitier (alimentation, qualité des bâtiments d'élevage et la vaccination). En ce qui concerne le financement nous avons constaté qu'aucun éleveur n'a procédé à l'extension de leurs projets, car la totalité n'a pas réussi à rembourser leurs crédits. Ce qui nous renseigne que la rentabilité actuelle des dispositifs d'aide de l'Etat n'a pas atteint l'objectif escompté à savoir le développement durable des exploitations laitières.

Mot clés : élevage bovin laitier, dispositifs d'aide de l'Etat, performance, financement.

Abstract: Impact of state aid devices (CNAC, ANSEJ) on the development of dairy cattle farms in mountain areas.

With the objective of analyzing the impact of state aid devices on the development of dairy cattle breeding in the wilaya of Tizi-Ouzou, 133 farms were surveyed in different regions of the wilaya. The results show that 55% of the beneficiary farmers are between 25 and 40 years old and 53% have an average level of education. The majority of the farms surveyed respect the favorable conditions for successful dairy farming (feed, quality of livestock buildings and vaccination). With regard to financing, we found that none of the farmers had extended their projects, since all of them had not managed to repay their loans. This informs us that the current profitability of the state aid devices has not achieved the expected objective, namely the sustainable development of dairy farms.

Key words: dairy farming, state aid devices, performance, financing.